

Aquaculture:

Pratiques Responsables et Certification

3

Guide pour le
développement durable
de l'aquaculture
méditerranéenne

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN, du Ministère espagnol de l'environnement et du milieu rural et marin (MARM) ou de la Fédération européenne des producteurs aquacoles sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN ou du Ministère de l'environnement et du milieu rural et marin ou de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA).

Le présent ouvrage a pu être publié grâce, en partie, au soutien financier du Ministère de l'environnement et du milieu rural et marin.

Publié par: UICN, Gland, Suisse et Malaga, Espagne en collaboration avec le Ministère de l'environnement et du milieu rural et marin et la Fédération européenne des producteurs aquacoles.



En collaboration avec le European Bureau for Conservation and Development



Droits d'auteur: ©2009 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citación: UICN (2009). *Guide pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne 3. Aquaculture Responsable et Certification*. Gland, Suisse et Malaga, Espagne: vi + 78 pp.

NIPO: 770-09-208-7

ISBN: 978-2-8317-1238-3

Dépôt légal:

Mise en page: Factor Ñ

Couverture conçue par: Chadi Abi Faraj

Photo couverture: © Apromar + Antonio Belmonte Ríos

Gestion du produit: Sandra Simoes Rubiales

Produit par: Centro de Cooperación del Mediterráneo de la UICN

Imprimé par: Solprint, Mijas (Malaga)

Disponible auprès du: Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
C/ Marie Curie 22
29590 Campanillas, Malaga, Espagne
Tel: +34 952 028430 - Fax: +34 952 028145
<http://www.iucn.org/mediterranean>

Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino
Secretaría General del Mar
C/ Velázquez, 144
28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 913 476010 - Fax: +34 913 476012

Il existe aussi un catalogue des publications de l'UICN disponible:
<http://iucn.org/publications/>.

Cet ouvrage est imprimé sur papier recyclé chlorine Cycloprint 150 g/m2

Table des matières

Avant-propos	v
Résumé	1
Introduction aux Guides	11
Guides	
Guide A. Codes de conduite et bonnes pratiques d'aquaculture	15
Guide B. Bases pour les programmes de certification	21
Guide C. Types de programmes de certification	33
Guide D. Certification de la durabilité	49
Annexes	
Glossaire	63
Références	66
Liste des participants	70
Acronymes	76

Avant-propos

L'aquaculture fait actuellement face à un important défi mondial. Comment satisfaire la demande croissante en produits de la mer sur les marchés locaux et internationaux tout en essayant d'éviter des problèmes environnementaux. Pour y répondre, l'aquaculture devrait se développer considérablement dans un avenir proche dans les pays méditerranéens aussi bien d'Europe, que méridionaux et orientaux. Pour éviter les problèmes environnementaux potentiels et répondre à la concurrence mondiale, il est important que le secteur de l'aquaculture en Méditerranée puisse se développer de façon durable.

Le Programme Marin de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) recommande une meilleure pratique dans le secteur de l'aquaculture. En 2004, l'UICN et la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA) ont signés un accord de coopération pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée. Dans ce cadre, l'UICN et le Secrétariat général du Ministère espagnol de l'agriculture, la pêche et l'alimentation (MAPA)¹, ont signé un accord de coopération pour l'élaboration de Guides pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne.

L'objectif de ces guides est de proposer des recommandations pour une aquaculture responsable et durable, dans le but d'aider les décideurs, les producteurs aquacoles et les autres acteurs de la région méditerranéenne.

Cet ouvrage appartient à cette collection de Guides pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne. Le premier volume de la série traite des interactions entre l'aquaculture et l'environnement et le deuxième de la sélection et gestion des sites d'aquaculture. Ce troisième volume est consacré

¹ Actuellement Ministère de l'environnement et du milieu rural et marin (MARM).

aux pratiques de gestion responsable de l'aquaculture et à la certification dans le cadre du développement durable dans la région méditerranéenne.

Cet ouvrage est le résultat d'un atelier de travail de deux jours organisé par l'UICN à Hammamet, en Tunisie, du 16 au 17 juin 2008. Cet atelier a regroupé une trentaine de participants de la plupart des pays méditerranéens, y compris des scientifiques et des producteurs aquacoles ainsi que des représentants d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales (une liste des participants est jointe dans la section des annexes). Par la suite, un deuxième atelier de travail a été organisé à Rome en étroite collaboration avec le Comité d'Aquaculture de la CGPM, du 1 au 3 septembre 2008, afin de consolider les débats et les discussions.

Ce document a été rédigé par Stamatis Sivitos, Kostas Kalamantis et Nathalie Gamain (EBCD, European Bureau for Conservation and Development) avec la participation de tous les participants aux ateliers, sous la coordination de Javier Ojeda Gonzalez-Posada (APROMAR/FEPA) et François Simard (UICN).

La version française de cet ouvrage a été traduite par Nathalie Gamain et revue par François Simard et Sandra Simoes Rubiales (UICN).

Résumé

L'aquaculture est définie comme étant l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques, tels que les poissons, les mollusques, les crustacés et les plantes aquatiques. Ce Guide inclut tout type d'aquaculture (en eau douce ou en eau de mer et à partir de pêche ou non). L'élevage (ou culture) implique des interventions dans le processus de croissance de la production, par exemple la mise en élevage, l'alimentation et la protection contre des prédateurs. Cela implique également la propriété individuelle ou d'entreprise du stock en élevage.

Au cours de la dernière décennie, la qualité des produits issus de l'aquaculture, la gestion des connaissances, l'interaction avec l'environnement, la technologie et les systèmes, la santé et le bien-être des poissons, la gestion des cycles de vie biologique et la production d'alimentation durable dans le secteur de l'aquaculture sont devenus pour les acteurs internationaux, notamment ceux des pays de la Méditerranée, une source de préoccupation. Ceci a conduit à un débat constructif parmi les acteurs, avec comme résultat, l'élaboration de ce guide sur l'aquaculture responsable et la certification. Ce volume inclut:

Guide A. Codes de conduite et bonnes pratiques d'aquaculture

Guide B. Bases pour les programmes de certification

Guide C. Types de programmes de certification

Guide D. Certification de la durabilité

Guide A Codes de conduite et bonnes pratiques d'aquaculture

Principe

Des codes de conduite appropriés et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient être développés et mis en œuvre par les producteurs aquacoles dans une perspective de durabilité.

Lignes Directrices

- Les codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient couvrir les piliers environnemental, social et économique de la durabilité. Cette approche globale augmentera l'adoption de méthodes de gestion de l'aquaculture totalement responsables.
- Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être basés sur la meilleure connaissance scientifique disponible. Cette base est essentielle pour obtenir des guides crédibles, solides et actualisés sur l'aquaculture responsable.
- Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être développés à partir d'un consensus entre les producteurs aquacoles et les autres acteurs. Une approche participative,

Guide A

incluant la consultation des producteurs à tous les niveaux (des grandes sociétés aux producteurs à plus petite échelle) et d'un vaste éventail d'autres acteurs spécifiques, allant des gouvernements, organisations privées et non gouvernementales à des universités et centres de recherche, permettra d'aboutir à un contenu plus complet qui sera plus facilement compris et plus largement accepté.

- Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être révisés et ajustés régulièrement. L'aquaculture étant considérée comme une activité évoluant rapidement, le contenu de ces documents doit être périodiquement adapté afin de refléter les derniers développements, les nouvelles recherches scientifiques, les connaissances nouvelles aussi bien que les connaissances traditionnelles et les problématiques actuelles auxquelles le secteur est confronté.
- Les codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient être adaptés aux conditions locales afin de les rendre applicables dans différents contextes sociaux, économiques et environnementaux. Les codes de conduite sont plus théoriques et sont donc plus facilement adoptés. Cependant, une attention toute particulière devrait être accordée pour adapter les bonnes pratiques d'aquaculture aux conditions locales.



Guide B Bases pour les programmes de certification

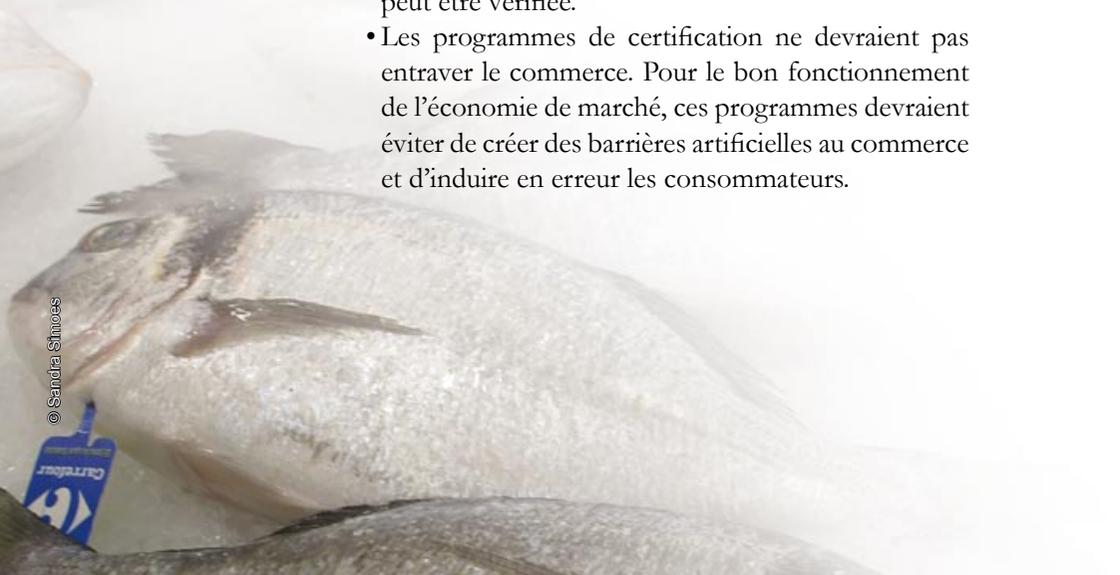
Principe

Le développement et la mise en place de programmes de certification devraient accroître la confiance des consommateurs dans les produits et conduire à l'amélioration des méthodes de production.

Lignes Directrices

Sur la structure des programmes de certification :

- Les programmes de certification devraient être compatibles avec les règles internationales, les accords et les codes de pratique appropriés. Afin d'être crédible, la création d'un programme de certification devrait se baser sur les principales conventions internationales existantes.
- Les principes et les normes des programmes de certification devraient être basés sur la meilleure preuve scientifique disponible. Le développement de ces programmes devrait être basé sur la science et sur l'utilisation de méthodes largement acceptées par les communautés scientifiques et techniques. De plus, les connaissances traditionnelles devraient aussi être prises en compte dans la mesure où leur validité peut être vérifiée.
- Les programmes de certification ne devraient pas entraver le commerce. Pour le bon fonctionnement de l'économie de marché, ces programmes devraient éviter de créer des barrières artificielles au commerce et d'induire en erreur les consommateurs.



Guide B

- Les programmes de certification devraient être rentables. La rentabilité des programmes devrait être exigée pour être praticables et ouverts à tous.
- Les programmes de certification devraient être en adéquation avec les objectifs désignés. Les programmes devraient être pleinement efficaces pour atteindre leurs objectifs, tout en tenant compte du niveau acceptable, à partir duquel les questions devraient être considérées.
- Les conflits d'intérêts devraient être évités. Il ne devrait pas y avoir de conflits d'intérêts parmi les entités impliquées dans le processus de certification. Cela signifie que les entités responsables de l'établissement des normes, de l'accréditation et de la certification doivent être indépendantes les unes des autres afin d'obtenir un programme tout à fait crédible.
- Les programmes de certification devraient être révisés périodiquement. Les principes et les normes constituant la base des programmes devraient être réexaminés à intervalles réguliers, en consultation avec les acteurs et, si nécessaire, révisés en conséquence.

Sur les objectifs des modèles de certification:

- Le processus de certification devrait être complètement transparent. La transparence devrait s'appliquer à tous les aspects de développement et de mise en place des programmes de certification, à savoir leur structure organisationnelle, l'accès à



Guide B

l'information et la participation de toutes les parties intéressées.

- Les programmes de certification devraient impliquer un processus multi-acteurs. Les programmes de certification devraient mettre en place une approche participative intégrant l'acceptation sociale, économique et environnementale. Un effort particulier devrait être déployé pour encourager une participation adéquate et juste des acteurs appropriés dans le processus d'établissement des normes.
- Les programmes de certification devraient profiter aux producteurs. La mise en place d'un programme de certification devrait fournir un avantage économique aux producteurs, récompensant ainsi leurs efforts.
- La certification devrait être volontaire et accessible à tous les producteurs. Les programmes de certification ne devraient discriminer aucun groupe de producteurs sur la base de leur taille, de la densité de production ou de leur technologie.
- La certification devrait encourager à de bonnes pratiques à tous les niveaux de l'industrie.



Guide C

Types de programmes de certification

Principe

Les différents types de certification devraient être évalués quand à leur valeur vis-à-vis du développement durable.

Lignes Directrices

- Les programmes de certification devraient être accessibles grâce à leur caractère abordable, applicable et compréhensible. Les entreprises intéressées devraient pouvoir en bénéficier facilement.
- Les types de certification existants devraient contribuer au développement durable de l'aquaculture. Leurs limitations pourraient inciter à la création future d'un nouveau type de certification afin de mieux intégrer la durabilité.
- La certification devrait permettre et encourager le commerce équitable, éviter de créer inutilement des obstacles commerciaux et ne pas limiter le commerce plus que nécessaire pour atteindre l'objectif légitime des normes. Elle devrait aussi faciliter l'accès aux marchés domestiques et internationaux.



Guide D

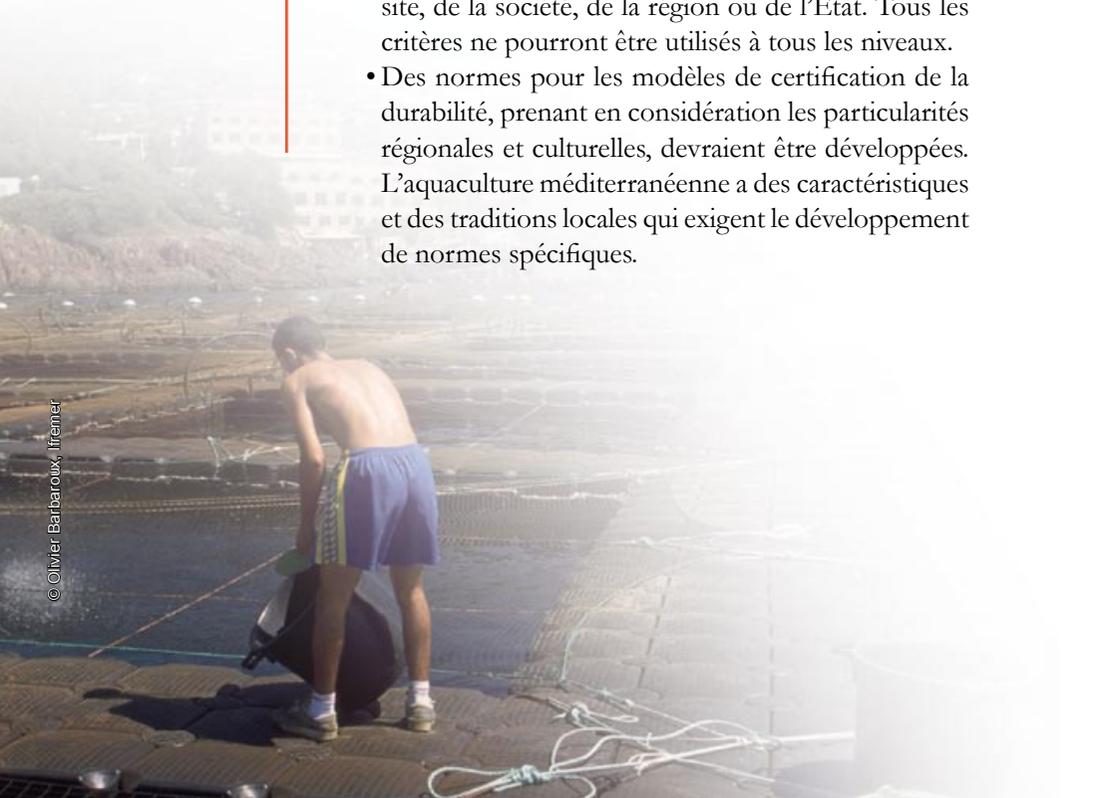
Certification de la durabilité

Principe

Une certification de la durabilité, couvrant ses trois piliers (environnemental, social et économique), devrait être développée afin de soutenir le développement durable de l'industrie de l'aquaculture.

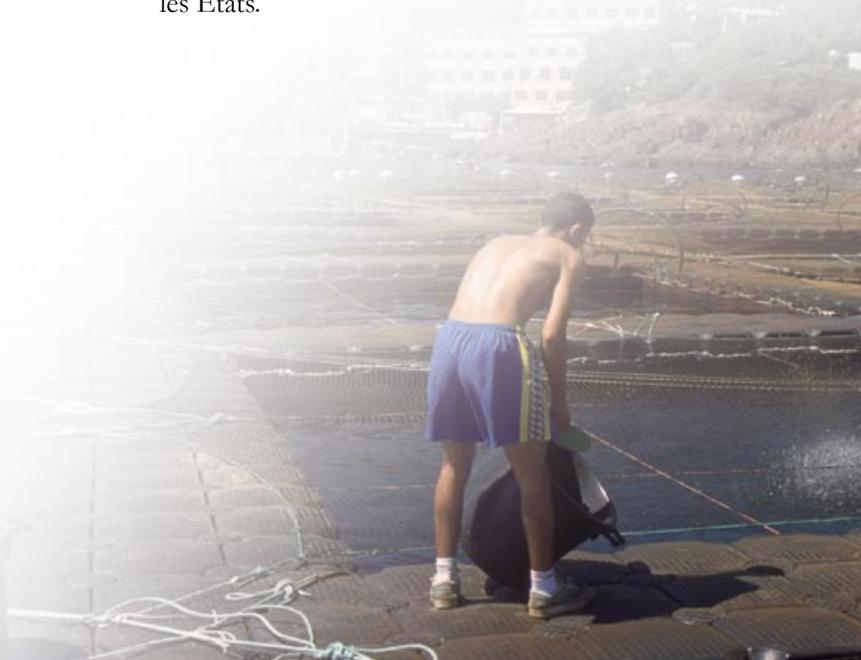
Lignes Directrices

- Les méthodes et les programmes de certification devraient être développés à la fois de manière séparée et conjointe pour chacun des piliers du développement durable. Les trois éléments du développement durable (environnemental, social et économique) sont d'importance égale.
- La durabilité de l'aquaculture devrait être certifiée à des échelles appropriées. Différents critères devraient être utilisés pour chacune des échelles: au niveau du site, de la société, de la région ou de l'Etat. Tous les critères ne pourront être utilisés à tous les niveaux.
- Des normes pour les modèles de certification de la durabilité, prenant en considération les particularités régionales et culturelles, devraient être développées. L'aquaculture méditerranéenne a des caractéristiques et des traditions locales qui exigent le développement de normes spécifiques.



Guide D

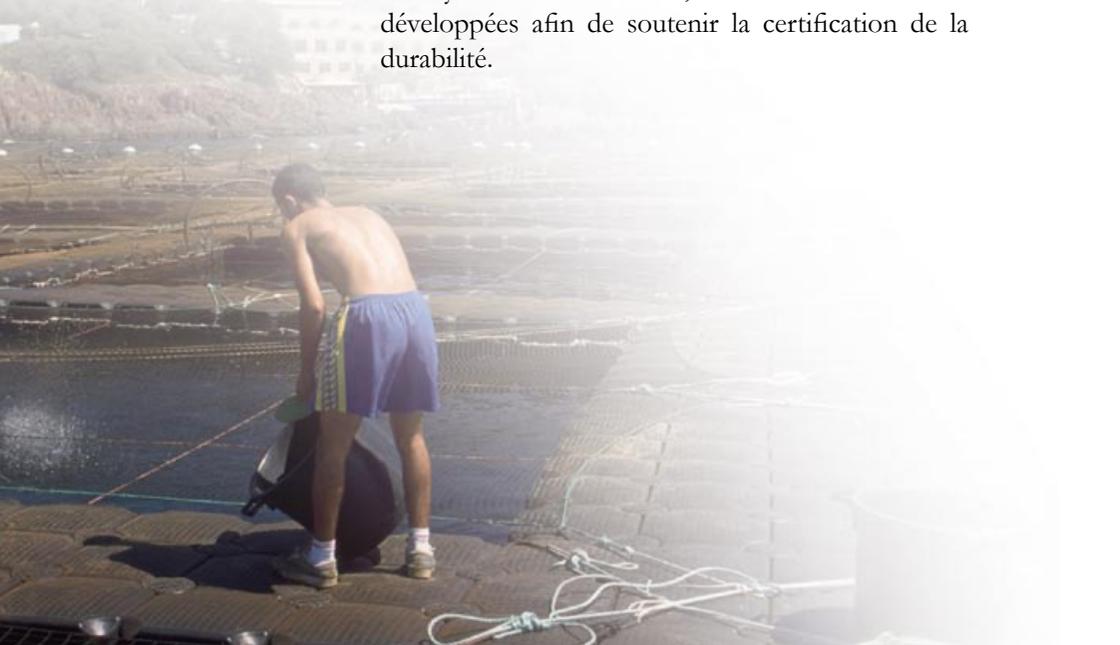
- L'acceptabilité sociale devrait être couverte par la certification de la durabilité. La sélection de sites appropriés devrait être un critère essentiel pour sauvegarder les emplois et minimiser les conflits. Les études d'impacts sur l'environnement, un bon suivi de l'environnement et un dialogue continu sur toutes ces problématiques sont nécessaires, tout comme une évaluation du risque de l'activité. L'acceptabilité sociale pourra être réussie seulement si elle se base sur une communication efficace entre les acteurs.
- Les modèles de certification de la durabilité devraient être périodiquement révisés. En raison de la dynamique de la durabilité qui évolue au fil du temps, les modèles de certification de la durabilité doivent être fréquemment mis à jour.
- Certifier la durabilité devrait être avantageux pour les producteurs. Les producteurs devraient bénéficier du processus de certification à tous les niveaux. Les activités de commercialisation, de communication, de gestion et les procédures internes devraient s'améliorer et peut-être permettre aux producteurs de bénéficier de primes gouvernementales, car le développement durable est un engagement pris par les Etats.



Guide D

Aspects économiques de la durabilité

- Les aspects économiques de la certification de la durabilité devraient être développés au niveau sectoriel. Les indicateurs et les normes pour le secteur (liés aux structures économiques, aux marchés et à la diversification) devraient être développés au niveau de la Méditerranée et aux niveaux nationaux.
- L'évaluation du statut de durabilité économique d'une ferme aquacole devrait prendre en considération l'attitude et l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de la durabilité. Puisqu'il est reconnu que certifier économiquement une ferme aquacole au niveau financier n'est pas possible, d'autres critères économiques (comme le bilan annuel) devraient être définis, tout en considérant l'engagement de la ferme par rapport au développement durable et aux pratiques de gestion responsable.
- Les producteurs devraient recevoir des aides financières ou autres pour améliorer leurs normes et mettre en place des procédures de certification de la durabilité. Une attention toute particulière devrait être accordée pour éviter d'attribuer des aides financières susceptibles d'augmenter la pression sur l'écosystème. Au contraire, les aides devraient être développées afin de soutenir la certification de la durabilité.



Introduction aux Guides

Ce livre, le troisième d'une série de guides pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne, a pour vocation de proposer des recommandations pour les aquaculteurs, les décideurs et les autres acteurs intéressés par la problématique de l'aquaculture responsable et de la certification dans un but de développement durable de l'activité.

L'industrie de l'aquaculture joue un rôle de plus en plus important en raison de la réduction des captures de poissons sauvages et de la demande croissante au niveau mondial pour les produits de la mer. Dans le futur, la majeure partie de la demande pour les produits de la mer ne pourra être satisfaite qu'au moyen de l'aquaculture. Les pays méditerranéens représentent un marché important pour les produits de la mer, avec une longue tradition d'élevage de poissons d'eau douce et marins, une recherche dynamique, une utilisation des technologies, des producteurs expérimentés et qualifiés, des conditions climatiques appropriées et des sites adéquats pour les espèces élevées.

Le secteur de l'aquaculture doit néanmoins faire face à de nombreux défis ayant un impact direct sur sa durabilité. Des facteurs limitants comme le manque d'espace et d'eau de bonne qualité tout comme les mesures visant à protéger la santé publique et l'environnement comptent parmi ces défis. De plus, la société actuelle et les décideurs sont plus exigeants vis-à-vis des activités d'aquaculture que vis-à-vis des activités de pêche ou agricoles. L'aquaculture méditerranéenne est également en compétition avec les importations provenant d'Asie et d'Amérique du Sud, où la croissance de la production de l'aquaculture est la plus élevée au monde. Il est ainsi capital d'améliorer les méthodes de gestion de l'aquaculture dans la région méditerranéenne et de certifier ces méthodes pour les consommateurs.

En réponse à l'augmentation au niveau mondial des méthodes de meilleures pratiques et des modèles de certification pour le secteur de l'aquaculture, les

pays méditerranéens ont compris l'importance d'avoir un consensus pour mieux organiser le secteur.

Le groupe de travail sur l'aquaculture de l'UICN/FEPA présente l'originalité de réunir des groupes d'intérêts variés autour de la problématique de l'aquaculture responsable et de la certification. Il comprend des représentants de l'industrie, des organisations de conservation et des scientifiques de la région méditerranéenne. Il a pour objectif de développer une vision commune pour le secteur en Méditerranée à travers l'analyse des aspects économique, social et environnemental des méthodes et de la certification de l'aquaculture. Cette approche participative des différents acteurs devrait permettre d'arriver à un consensus au sein du secteur qui aiderait à faire face à l'industrie globale. Ce processus transparent a également pour objectif de renforcer la confiance des consommateurs envers l'industrie de l'aquaculture.

Ce guide pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne est dédié à l'aquaculture responsable et à la certification ; il devrait devenir un document de référence et de discussion pour l'industrie. Il propose des idées et des arguments sur la façon dont la durabilité du secteur pourrait être couverte par un modèle de certification comprenant des mesures et des indicateurs. Ce guide a également pour but d'analyser ce que la durabilité signifie pour les trois aspects: environnemental, social et économique.

Une autre facette du guide est de souligner le rôle de la certification dans l'industrie de l'aquaculture. Les codes de conduite de même que la mise en place de bonnes pratiques en aquaculture représentent les premiers outils que l'industrie, en Méditerranée, devrait utiliser pour distinguer sa production de celle des autres régions du monde. Dans le but d'atteindre une meilleure performance, le secteur de l'aquaculture en Méditerranée étudie également les éléments essentiels pour la certification ainsi que les types de modèles existants. Les modèles de certification pourraient devenir une importante motivation pour le secteur de manière à atteindre le consommateur final. En fait, les éléments essentiels pour la certification devraient permettre à

l'industrie de l'aquaculture en Méditerranée d'étudier les possibilités pour récompenser les pratiques responsables et de passer en revue les types de certification existants. Ce processus analytique devrait encourager le secteur à renforcer ses pratiques responsables et à progresser vers la durabilité aussi bien en termes relatifs à l'environnement, qu'aux aspects économique et social.

Ce guide met aussi en exergue plusieurs questions intéressantes pour la discussion comme les questions de marketing ou de gestion liés à la certification ou encore le débat entre un système volontaire et un système obligatoire de certification de la durabilité.

Codes de conduite et bonnes pratiques d'aquaculture

Ce guide montre comment les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture peuvent soutenir le développement durable de l'aquaculture en définissant des attitudes responsables, des lignes directrices et des pratiques appropriées pour le secteur de l'aquaculture.

Situation actuelle

Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture peuvent couvrir un panel varié de problématiques ou de thématiques, mais ils ont généralement tendance à se focaliser sur la réduction des impacts sur l'environnement, l'amélioration de la productivité des fermes, de la qualité du produit, de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité alimentaire et des aspects socio-économiques. Les plus récents ont pris position sur la définition de la durabilité.



Les deux types de documents visent à améliorer les performances de l'industrie, mais chacun à un niveau différent. Les codes de conduite sont plus théoriques, tandis que les bonnes pratiques d'aquaculture sont plus pragmatiques.

Bien que basés sur un engagement volontaire, les codes de conduite représentent un ensemble écrit de principes et d'attentes qui permettent d'unir les membres du groupe particulier qui adopte ce code. Deux codes de conduite importants peuvent être présentés comme exemples.

Le Code de Conduite de la FAO pour une Pêche Responsable (FAO, 1995) définit «des principes et des normes internationales de comportement pour garantir des pratiques responsables en vue d'assurer effectivement la conservation, la gestion et le développement des ressources vivantes aquatiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité». Son Article 9 traite de l'aquaculture.

De même, *le Code de Conduite pour l'Aquaculture Européenne de la FEPA* (FEPA, 2006) a pour objectif premier le développement et la gestion responsables d'un secteur de l'aquaculture européen viable et durable afin de garantir la norme la plus exigeante de qualité de production alimentaire, tout en respectant les problématiques environnementales et les demandes des consommateurs.

D'autre part, les bonnes² pratiques d'aquaculture, également nommées codes de bonnes pratiques, sont des guides pratiques détaillés écrits pour aider les producteurs à respecter des pratiques de gestion appropriées. Les bonnes pratiques d'aquaculture sont parfois développées dans le cadre d'un code de conduite. Les associations professionnelles les publient normalement pour leurs membres. Par exemple, le *Code de Bonne Pratique pour l'Aquaculture de poisson Ecossaise* préparé par l'Organisation des Producteurs Ecossais de Saumon a été un processus de collaboration impliquant l'industrie, les régulateurs, le gouvernement et d'autres acteurs. *Les Meilleures Pratiques d'Aquaculture de l'Alliance mondiale pour l'aquaculture* (GAA, 2009) encourage la pratique responsable pour l'ensemble de l'industrie de l'aquaculture grâce à des normes de certification pour l'évaluation des pratiques de gestion, de la production à la transformation.

En raison de l'importante croissance de la production de crevettes, le Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique (NACA) de la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe de la Banque mondiale (WB) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ont publié des *Principes Internationaux pour l'Élevage Responsable de la Crevette* (FAO et al., 2006). L'objectif de ce document est de fixer des principes pour la gestion de l'élevage de crevettes et de proposer des conseils pour la mise en œuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO dans le secteur de l'élevage de crevettes. Il s'agit par

² En anglais les deux termes «*best*» et «*better*» peuvent être employés. En français on utilisera simplement le terme «*bon / bonnes*».

conséquent d'une forme de meilleures pratiques d'aquaculture. Ces Principes Internationaux abordent des questions technique, environnementale, sociale et économique associées à l'élevage de crevettes et proposent ainsi une base pour l'industrie et le gouvernement afin d'améliorer la durabilité de l'élevage de crevettes aussi bien à l'échelle nationale que régionale et mondiale.

Bien que la mise en œuvre de codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture soit volontaire, certains d'entre eux deviennent par la suite une base pour la politique gouvernementale, l'administration et les structures légales, et deviennent ainsi progressivement des règlements obligatoires.

Les associations professionnelles développent le plus souvent des codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture. Néanmoins certaines Organisations non gouvernementales environnementales (ONG) ou des agences telles que la FAO, le PNUE ou le NACA sont parfois impliquées.

Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture définissent clairement les principes et les normes de base pour l'aquaculture, c'est pourquoi ils ont parfois été considérés comme une base pour le développement de modèles de certification.

Justification

La création et la mise en place de codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture forment les premières étapes vers une gestion responsable. Quand leurs principes et leurs normes comprennent les aspects environnementaux, sociaux et économiques, leur acceptation et leur application constituent une base solide pour la durabilité.

Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture sont des outils pédagogiques efficaces. Les producteurs aquacoles devraient avoir dès le début de leur travail une idée claire de ce que signifie une gestion responsable. De plus, ces documents fournissent des directives faciles qui ne sont imposées par aucun gouvernement, mais offerts par leurs homologues.

De même, les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture permettent de communiquer plus facilement sur les principes de l'aquaculture avec toute personne concernée ou intéressée par cette activité.

Principe

Des codes de conduite appropriés et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient être développés et mis en œuvre par les producteurs aquacoles dans une perspective de durabilité.

Lignes Directrices

- **Les codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient couvrir les piliers environnemental, social et économique de la durabilité.** Cette approche globale augmentera l'adoption de méthodes de gestion de l'aquaculture totalement responsables.
- **Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être basés sur la meilleure connaissance scientifique disponible.** Cette base est essentielle pour obtenir des guides crédibles, solides et actualisés sur l'aquaculture responsable.
- **Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être développés à partir d'un consensus entre les producteurs aquacoles et les autres acteurs.** Une approche participative, incluant la consultation des producteurs à tous les niveaux (des grandes sociétés aux producteurs à plus petite échelle) et d'un vaste éventail d'autres acteurs spécifiques, allant des gouvernements, organisations privées et non gouvernementales à des universités et centres de recherche, permettra d'aboutir à un contenu plus complet qui sera plus facilement compris et plus largement accepté.
- **Les codes de conduite et les bonnes pratiques d'aquaculture devraient être révisés et ajustés régulièrement.** L'aquaculture étant considérée comme une activité évoluant rapidement, le contenu de ces documents doit être périodiquement adapté afin de refléter les derniers développements, les nouvelles recherches scientifiques, les connaissances nouvelles aussi bien que les connaissances traditionnelles et les problématiques actuelles auxquelles le secteur est confronté.

- **Les codes de conduite et de bonnes pratiques d'aquaculture devraient être adaptés aux conditions locales afin de les rendre applicables dans différents contextes sociaux, économiques et environnementaux.** Les codes de conduite sont plus théoriques et sont donc plus facilement adoptés. Cependant, une attention toute particulière devrait être accordée pour adapter les bonnes pratiques d'aquaculture aux conditions locales.

Exemples de codes de conduite

Code de conduite pour l'aquaculture européenne, 2006; FEPA:

<http://www.feap.info/FileLibrary%5C6%5CFEAP%20Code%20of%20Conduct.pdf>



© Pablo Sánchez

Pour le secteur de l'aquaculture européenne, la FEPA a développé un code de conduite en 2000 afin de promouvoir une meilleure pratique parmi ses membres producteurs. Il établit et recommande des principes directeurs pour les producteurs aquacoles en Europe. Le code ne cherche pas à faire des distinctions entre les espèces, les types ou les échelles des fermes du secteur de l'aquaculture européenne. Son objectif est d'établir une base commune, grâce à une autorégulation efficace, afin d'encourager la responsabilité sectorielle dans la société et de démontrer comment le secteur de l'aquaculture prend en considération les questions liées aux espèces d'élevage, à l'environnement et aux consommateurs.

Supposant que les législations européenne et nationale proposeront des normes minimales pour l'aquaculture, le code sert alors de base pour le développement de codes de pratiques nationaux afin de pouvoir interpréter et appliquer les normes existantes ainsi que les développer, les affiner ou les améliorer, selon la demande. Le *Code de conduite* de la

FEPA est centré sur la qualité des processus de production plutôt que sur la sécurité alimentaire, l'étiquetage ou la traçabilité. Il n'inclut pas les questions de l'obligation de vérification, certification ou suivi par des agents tiers indépendants.

Il existe d'autres exemples de codes de conduite:

- *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable*, 1995; FAO: <http://www.fao.org/fishery/ccrf/en>
- *Code de conduite pour l'aquaculture australienne*, 1999; Forum d'aquaculture australien: http://www.pir.sa.gov.au/__data/assets/pdf_file/0007/42955/code_of_conduct.pdf
- *Code de conduite pour l'élevage de crevettes*; Département des pêches, Thaïlande: <http://www.thaiqualityshrimp.com/coc/home.asp> [en Thai]
- *Code of Conduct: Saltwater Salmon Net-Pen Operations* (Code de conduite: activités en enclos à filets de saumons marins), 2002; Association de producteurs de poissons de Washington: <http://www.wfga.net/conduct.php>
- *Code de bonne pratique pour l'aquaculture de poissons écossaise*, 2006; Organisation des producteurs écossais de saumon (Scottish Salmon Producers' Organisation, SSPO): <http://www.scottishsalmon.co.uk/aboutus/codes.asp>
- *Meilleures pratiques en aquaculture; Alliance mondiale pour l'aquaculture* (GAA en anglais): <http://www.gaalliance.org/bap.html>
- *Principes internationaux pour l'élevage responsable de crevettes*, 2006; FAO, NACA, PNUE, la Banque Mondiale et le WWF: http://www.enaca.org/modules/shrimp/index.php?content_id=1

Bases pour les programmes de certification

Ce guide analyse les structures et contenus de base sur lesquels les modèles de certification crédible devraient s'appuyer, y compris les dispositions institutionnelles et organisationnelles.

Situation actuelle

Les consommateurs sont de plus en plus concernés par la manière dont les produits alimentaires sont produits ainsi que par leurs qualités intrinsèques. Les principaux sujets de préoccupation sont aussi bien la qualité et la sécurité alimentaire que l'impact sur l'environnement, la responsabilité sociale et le bien-être de l'animal.

Dans le passé, quand les produits alimentaires étaient vendus localement, les consommateurs pouvaient facilement obtenir des informations



directement du producteur, y compris des détails sur la production des aliments et ses caractéristiques. Aujourd'hui, les produits alimentaires sont souvent élaborés loin des consommateurs, il est donc nécessaire d'attester que le produit acheté a été produit d'une certaine façon ou qu'il possède certaines qualités attendues.

Dans ce contexte, les moyens de certification permettent de démontrer qu'un produit, ou son processus, est conforme à des normes ou des caractéristiques claires, généralement comprises et acceptées. Cette confirmation, obtenue souvent mais pas toujours par une évaluation externe, est une information supplémentaire qui s'ajoute à celle généralement fournie par le producteur sur les étiquettes habituelles

du produit. Un programme de certification est une suite de processus, de procédures et d'activités menant à la certification. Un programme crédible de certification est construit à partir de trois étapes: le développement de normes, l'accréditation et la certification. Le processus de développement de normes permet de développer et d'analyser les normes de certification; le processus d'accréditation permet d'accorder la reconnaissance formelle aux organismes de certification et, finalement, le processus de certification permet de vérifier la conformité avec les normes de certification. Le programme de certification est finalisé, habituellement, par le marquage du produit grâce à l'inscription d'un signe ou d'un cachet. Des détails supplémentaires sont proposés à la fin de ce chapitre.

Les modèles de certification sont souvent conçus comme des outils de commercialisation afin de différencier certains produits et de convaincre les consommateurs que leurs attentes sont satisfaites. En outre, ils peuvent encourager de meilleures pratiques de gestion du producteur grâce au bénéfice lié au retour d'information sur le choix des consommateurs lors de l'achat d'un produit.

Les programmes de certification sont établis, de façon générale, par le secteur privé, les associations industrielles, les ONG ou les agences publiques, ou par des accords établis entre eux.

Il existe plusieurs façons de développer et d'appliquer les modèles de certification:

- *Les modèles de certification par «première partie»* sont ceux par lesquels une entreprise développe ses propres normes, analyse sa propre performance et effectue son propre rapport de conformité via une auto-déclaration. Ce type de réclamation est généralement de valeur limitée car la plupart des consommateurs n'ont pas confiance en une auto-déclaration.
- *Les modèles de certification par «deuxième partie»* sont ceux par lesquels les associations industrielles ou les ONG développent des normes et conduisent le processus de certification des sociétés désirant être certifiées.

- *Des modèles de certification par «tierce partie»* sont ceux par lesquels l'organisation développant la norme est différente et indépendante de l'organisme qui effectue le processus de certification. Toutes les deux sont différentes et indépendantes des sociétés devant être certifiées. Ce type de modèle propose la preuve de conformité la plus élevée.

La portée géographique des programmes de certification peut être régionale, nationale ou internationale. Comme les modèles de certification sont souvent utilisés en tant qu'outils de commercialisation destinés aux consommateurs, leur conception et leur application sont déterminées selon les exigences et les conditions applicables dans le pays de résidence des consommateurs et non pas des producteurs. Dans le cas de l'aquaculture en Méditerranée, la production et le marché peuvent être néanmoins localisés dans le même pays, créant ainsi une seule base pour les modèles de certification. La même approche s'applique aux lois et aux réglementations: être en conformité avec les lois locales régissant le processus de production est indispensable, comme avec les réglementations internationales sur le commerce et les lois nationales du pays dans lequel le produit doit être vendu.

Les normes que les produits certifiés doivent remplir ne doivent pas être inférieures aux obligations légales établies, notamment concernant les questions de sécurité alimentaire. Ainsi les exigences de certification sont généralement plus rigoureuses que des obligations légales.

Les modèles de certification ont été accusés d'être à l'origine d'une rupture du libre-échange. A ce titre, les organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont élaboré des règles pour garantir des pratiques équitables au niveau du commerce international et faciliter l'accès au marché. Plus précisément, l'OMC a promu l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires afin d'empêcher la création délibérée de barrières commerciales.

En raison du transport croissant des produits dans le monde entier et du besoin d'avoir des modèles de certification acceptés au niveau international, un certain degré de standardisation a été développé dans la conception et la structure de modèles. Les principales organisations impliquées

dans le développement de normes communes pour la certification sont l'Organisation internationale de normalisation (*International Organization for Standardization*, ISO, 2009) et l'Alliance internationale pour l'accréditation et la labellisation sociale et environnementale (*International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance*, ISEAL). L'ISO propose plusieurs documents dans ce domaine: ISO/IEC Guide 59 (*Code de bonne pratique pour la normalisation*), ISO Guide 62 (Exigences générales relatives aux organismes gérant l'évaluation et la certification/enregistrement des systèmes de qualité) et le Guide ISO/IEC 65 (Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits). ISEAL propose un Code de bonnes pratiques pour définir des normes sociales et environnementales (ISEAL, 2006). Des informations supplémentaires sur les deux organisations sont présentées dans le Guide C.

Un des éléments structurels de base de n'importe quel modèle de certification est la traçabilité, souvent considérée comme la colonne vertébrale du système de certification. La traçabilité est la capacité de suivre la trace d'un produit depuis sa production jusqu'à sa transformation ainsi que sa distribution. Elle est basée sur la collecte de données appropriées. La traçabilité donne la possibilité de cibler les retraits du marché, en permettant aux autorités de tracer jusqu'à la source du problème un risque concernant l'alimentation, de l'isoler et de l'empêcher d'atteindre les consommateurs. Il minimise les perturbations commerciales survenant au sein d'une famille entière de produits alimentaires en raison de problèmes de sécurité dû à un seul produit. La traçabilité, en soi, ne rend pas l'aliment sûr, mais est plutôt considérée comme un outil de gestion du risque.

La traçabilité de produits alimentaires est obligatoire dans beaucoup de pays du monde. Dans l'Union européenne (UE), le Règlement (CE) No 178/2002 du Parlement européen et du Conseil (UE, 2002) fixe les principes généraux et les conditions en matière de législation alimentaire dans l'Union Européenne. Son Article 18 est consacré à la traçabilité.

Les modèles de certification assurent la traçabilité de leurs produits et des processus. Cette traçabilité favorise des améliorations continues et

mesurables de la performance du système et établit une claire responsabilité de toutes les parties impliquées, y compris les propriétaires des modèles de certification, les auditeurs et les organismes de certification. Des technologies modernes d'information tiennent compte de la collecte et de l'analyse de quantités importantes de données.

Le paradigme alimentaire le plus récent est souvent décrit comme *«de la ferme à l'assiette»*. Cela signifie que la certification des produits issus de l'aquaculture ne se termine pas avec l'évaluation de la conformité des produits eux-mêmes, mais inclut des mesures pour suivre les produits certifiés à toutes les étapes de leur transformation, distribution et commercialisation. Cette seconde étape est connue comme chaîne de contrôle. Les programmes de certification n'incluent pas tous nécessairement la chaîne de contrôle en raison de la complexité supplémentaire qu'elle représente. Cependant un certain suivi de cette chaîne est exigé afin d'assurer une traçabilité complète.

Justification

Afin d'aboutir à des modèles de certification efficaces, ceux-ci doivent fournir des informations crédibles sur les caractéristiques et la qualité du produit, jouir d'une acceptation générale et assurer la traçabilité. Un obstacle à cet objectif est que les modèles de certification sont souvent considérés comme de simples outils de marketing, ce qui a entraîné leur prolifération. Bien que l'abondance de modèles de certification soit un aspect positif permettant ainsi aux consommateurs d'avoir accès à plus d'information, elle est susceptible d'entraîner une confusion chez les consommateurs et les producteurs, non seulement en raison de leur prolifération, mais aussi en raison de l'utilisation de noms trompeurs et du manque de frontières claires entre eux. Certains modèles de certification n'offrent aucune valeur ajoutée particulière aux produits. Cette situation confuse nécessite des efforts supplémentaires pour harmoniser les modèles de certification équivalents.

En résumé, La mise en place de modèles de certification devrait apporter une valeur ajoutée pour les producteurs alimentaires, même si beaucoup d'entre eux constatent que ces modèles tendent à devenir une obligation leur offrant peu d'avantages directs en retour.

Principe

Le développement et la mise en place de programmes de certification devraient accroître la confiance des consommateurs dans les produits et conduire à l'amélioration des méthodes de production.

Lignes Directrices

Sur la structure des programmes de certification

- **Les programmes de certification devraient être compatibles avec les règles internationales, les accords et les codes de pratique appropriés.** Afin d'être crédible, la création d'un programme de certification devrait se baser sur les principales conventions internationales existantes.
- **Les principes et les normes des programmes de certification devraient être basés sur la meilleure preuve scientifique disponible.** Le développement de ces programmes devrait être basé sur la science et sur l'utilisation de méthodes largement acceptées par les communautés scientifiques et techniques. De plus, les connaissances traditionnelles devraient aussi être prises en compte dans la mesure où leur validité peut être vérifiée.
- **Les programmes de certification ne devraient pas entraver le commerce.** Pour le bon fonctionnement de l'économie de marché, ces programmes devraient éviter de créer des barrières artificielles au commerce et d'induire en erreur les consommateurs.
- **Les programmes de certification devraient être rentables.** La rentabilité des programmes devrait être exigée pour être praticables et ouverts à tous.
- **Les programmes de certification devraient être en adéquation avec les objectifs désignés.** Les programmes devraient être pleinement efficaces pour atteindre leurs objectifs, tout en tenant

compte du niveau acceptable, à partir duquel les questions devraient être considérées.

- **Les conflits d'intérêts devraient être évités.** Il ne devrait pas y avoir de conflits d'intérêts parmi les entités impliquées dans le processus de certification. Cela signifie que les entités responsables de l'établissement des normes, de l'accréditation et de la certification doivent être indépendantes les unes des autres afin d'obtenir un programme tout à fait crédible.
- **Les programmes de certification devraient être révisés périodiquement.** Les principes et les normes constituant la base des programmes devraient être réexaminés à intervalles réguliers, en consultation avec les acteurs et, si nécessaire, révisés en conséquence.

Sur les objectifs des modèles de certification

- **Le processus de certification devrait être complètement transparent.** La transparence devrait s'appliquer à tous les aspects de développement et de mise en place des programmes de certification, à savoir leur structure organisationnelle, l'accès à l'information et la participation de toutes les parties intéressées.
- **Les programmes de certification devraient impliquer un processus multi-acteurs.** Les programmes de certification devraient mettre en place une approche participative intégrant l'acceptation sociale, économique et environnementale. Un effort particulier devrait être déployé pour encourager une participation adéquate et juste des acteurs appropriés dans le processus d'établissement des normes.
- **Les programmes de certification devraient profiter aux producteurs.** La mise en place d'un programme de certification devrait fournir un avantage économique aux producteurs, récompensant ainsi leurs efforts.
- **La certification devrait être volontaire et accessible à tous les producteurs.** Les programmes de certification ne devraient discriminer aucun groupe de producteurs sur la base de leur taille, de la densité de production ou de leur technologie.

- La certification devrait encourager à de bonnes pratiques à tous les niveaux de l'industrie.

Preuve de certification : étiquettes et marques

Une étiquette est une pièce de papier ou d'autre matériau qui fournit aux consommateurs des informations sur l'objet sur lequel il est fixé. Dans le cas des produits alimentaires, une étiquette est habituellement attachée ou placée tout près du produit pour promouvoir les ventes et aussi être en conformité avec les obligations légales comme celle de donner le nom du producteur, son adresse



© APROMAR

et les détails d'agrément en matière de sécurité alimentaire. Lorsque les produits sont passés par un processus de certification volontaire et plus particulièrement lorsqu'ils sont commercialisés auprès du consommateur final, les producteurs veulent aussi que leurs clients reconnaissent facilement cette conformité. Un logo spécial ou un symbole est ainsi conçu, enregistré et attaché au produit certifié comme une preuve de conformité directe et reconnaissable.

En anglais, le mot *label* est généralement utilisé à deux fins : pour donner des informations du producteur et apporter la preuve de la certification. Il y a donc confusion entre les deux fonctions du *label* et sur leur définition respective. La situation est différente dans d'autres langues telles que l'espagnol ou le français, où l'on fournit les informations du producteur sur une *etiqueta*, en espagnol, ou étiquette, en français, et la preuve de certification est un *marchamo*, en espagnol ou label, en français. Des complications surgissent quand, par exemple, un modèle de certification français comme le «Label Rouge» est traduit en anglais. En outre, le terme fréquemment utilisé «éco-label» est particulièrement confus parce que, même si c'est un terme accrocheur, il ne signifie ni «éco» dans le sens «organique» (terme employé pour désigner les produits

bio dans de nombreux pays européens), ni ne désigne «une étiquette» ordinaire puisqu'il se réfère à une marque de certification.

C'est pourquoi, en anglais le terme «marque de certification» (*certification mark*) ou «sceau de certification» (*certification seal*) devrait peut-être être préféré à *certification label*.

La traçabilité et l'étiquetage

La traçabilité et l'étiquetage sont des problématiques associées à la certification qui sont considérés par l'industrie comme moyen de garantir des pratiques responsables.

Ci-dessous quelques lignes directrices sont suggérées:

- **La traçabilité et l'étiquetage devraient être intégrés à la certification pour promouvoir la production et la consommation de produits issus de l'aquaculture et produits de manière responsable.** Les principes de la Traçabilité, Certification, Etiquetage (*Traceability, Certification, Labelling: TCL*) devraient inclure les objectifs suivants:
 - Identification correcte des produits issus de l'aquaculture.
 - Amélioration de la communication: une stratégie afin d'améliorer la communication sur les activités des producteurs, l'origine des produits et les méthodes de production devrait être mise en œuvre afin d'informer les consommateurs des avantages de l'aquaculture. Les consommateurs devraient se rendre compte que l'aquaculture peut contribuer à la conservation des ressources et, à son tour, à la durabilité. Des facteurs qui influencent les perceptions des consommateurs comme l'emplacement géographique (distance de la mer) et le statut social doivent être pris en compte au moment de la conception de ces stratégies.

- Concurrence / harmonisation de la législation: un niveau opérationnel d'harmonisation devrait être établi pour permettre une concurrence plus juste. Les pays en voie de développement ne devraient pas être exclus. Des normes semblables devraient s'appliquer à tous les acteurs. La législation sur la TCL et les schémas concernés varient actuellement d'une région à une autre. Ceci amène les entreprises (particulièrement des pays en voie de développement) à choisir des modèles différents et à cibler des régions différentes.
- **Les normes et les définitions pour la TCL devraient être harmonisées.** Cela permettra aux sociétés de cibler de plus amples marchés. Comment l'harmonisation et l'intégration de la TCL doivent être réalisées ? Il existe une confusion au sujet des divers termes utilisés, mais les définitions existantes données par les organismes au niveau mondial et de l'Union européenne (FAO/WHO *Codex Alimentarius*, OCDE, règlements de l'Union européenne, etc.) ne devraient pas être remises en question, mais utilisées comme base. Les liens entre la traçabilité, l'étiquetage et la certification devraient être identifiés. En outre, l'harmonisation de ces définitions peut être utile.
- **Il devrait y avoir une plus grande prise de conscience de la valeur de la TCL par les producteurs locaux, et plus particulièrement les petits producteurs.** La TCL est non seulement avantageuse pour les producteurs exportateurs, mais aussi pour les producteurs locaux et les consommateurs.
- **Les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et, en général, tous les acteurs associés à la chaîne alimentaire des produits issus de l'aquaculture devraient collaborer pour développer les normes de base pour la TCL.**

- **La TCL devrait être assurée par des organismes publics/ gouvernementaux, car, en principe, le consommateur fait plus confiance en ces structures officielles.** Elle ne devrait pas être imposée par des groupes d'intérêt spécifiques (comme des groupes de commercialisation, environnementaux ou de bien-être des animaux), mais devrait provenir de la société et des consommateurs dans leur ensemble. Ces dernières années, des ONG environnementales ont fait pression sur des distributeurs pour certifier des produits qui ne nuisent pas à l'environnement. Cela peut parfois induire en erreur les consommateurs et influencer leurs choix.
- **Le contrôle et la mise en application des pratiques de la TCL sont essentiels, en particulier pour la traçabilité.** C'est une question de santé publique.
- **La formation dans des pays en voie de développement est nécessaire pour améliorer le modèle de la TCL et le rendre opérationnel.**
- **La transparence et l'indépendance devraient être assurées afin d'éviter des exemples douteux.** Les agences de notation ont besoin d'un mécanisme impliquant l'Etat, car elles ne sont pas aussi solides dans la région méditerranéenne que dans d'autres pays, comme les Etats-Unis, où elles ont un pouvoir important, notamment pour influencer le marché. Etant en principe publiques, les agences de notation pourraient être utilisées en complément des organismes de certification.



Types de systèmes de certification

Situation actuelle

Les principales tendances de la certification de l'aquaculture sont la multiplication des procédés, des produits et des champs d'application couverts (facteurs sociaux, environnement, sécurité alimentaire, santé et bien-être animal, commerce). Cette situation est la conséquence d'une demande croissante de produits certifiés.

Comme mentionné ci-dessus dans le Guide B, la plupart des types de certification tendent à être en conformité avec

des modèles standardisés proposés par des organismes tels que l'ISO et l'Alliance ISEAL :



- L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est le plus grand développeur et éditeur au monde de normes internationales. Grâce à son réseau d'instituts de normes nationales (dans 157 pays), l'ISO est une organisation non gouvernementale liant les secteurs publics et privés. Le consensus peut ainsi être atteint sur des solutions satisfaisant tant les exigences du monde des affaires que les besoins plus larges de la société. Le Guide de l'ISO/IEC 65 sur les exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de produits et le Guide 62 de l'ISO sur les exigences générales relatives aux organismes gérant l'évaluation et la certification/enregistrement des systèmes de qualité en sont de bons exemples.
- L'Alliance ISEAL définit et codifie les meilleures pratiques au niveau international pour la conception et la mise en œuvre de normes sociales et environnementales. Elle a publié un Code

de bonnes pratiques pour la définition des normes sociales et environnementales, permettant ainsi aux systèmes de certification d'être crédibles et reconnus.

Certains types de certification créés par des ONG et la société civile ont tendance à plus se concentrer sur des problématiques environnementales et sociales que les procédés créés par l'industrie, qui abordent habituellement les questions telles que la sécurité alimentaire et la qualité, démontrant la conformité de l'industrie et des partenaires du marché.

A ce jour, la plupart des travaux de certification pour le secteur de l'aquaculture concerne l'élevage du saumon et de crevettes, mais l'importance et le volume croissant de la production aquacole a engendré un intérêt grandissant pour l'application de ces types de certification à une gamme plus large de produits issus de l'aquaculture. Cependant, la prolifération de différents types de certification au niveau mondial, menant souvent à leur duplication, engendre un risque de confusion pour les consommateurs, les producteurs et les autres acteurs. Comme décrit ci-dessous, la confusion existe déjà, par exemple, entre l'éco-certification et la certification organique. En effet, les consommateurs ont tendance à confondre ces types de certification et leurs objectifs, souvent parce que la terminologie elle-même est peu claire.

Le type de certification dépend de l'approche utilisée. Les diverses approches qualitative, entreprise à entreprise, environnementale, sociale et orientée vers le consommateur sont décrites ci-dessous; certaines d'entre elles sont applicables à plus d'un type.

L'approche qualitative

Les produits peuvent se distinguer en étant certifiés sous un modèle de certification de type qualitatif. Un des types de certification les plus connus, reconnus et acceptés est le Label Rouge français (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches, 2007). C'est un modèle de certification de type qualitatif (redéfini dans la Loi Cadre française sur l'agriculture du 5 janvier 2006) certifiant qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques lui conférant une qualité supérieure à celle de produits semblables. Il a été développé dans les années 1960 pour promouvoir des méthodes de production respectueuses du bien-être de l'animal et de l'environnement. Le premier produit qui a

bénéficié de ce modèle a été la volaille élevée dans le cadre de méthodes de production fermières traditionnelles. Aujourd'hui ce modèle de certification de type qualitatif couvre aussi bien des produits alimentaires (y compris les produits de la mer) que des produits non-alimentaires et des produits agricoles non transformés comme les fleurs.

Seul «un groupe de qualité» (GQ), comprenant tous les partenaires intéressés par le produit (écluseries, producteurs, fabricants d'aliments, etc.), est autorisé à demander le Label Rouge. Pour obtenir cette certification, le GQ doit préparer le cahier des charges définissant précisément les caractéristiques du produit, expliquant comment il a été produit et le type de méthodes d'inspection qu'il a subi. Des tests organoleptiques doivent nécessairement être exécutés pour démontrer la qualité gustative du produit pour lequel la certification est recherchée.

Les informations fournies sur le Label Rouge sont réglementées. Pour chaque produit Label Rouge, la marque de certification (label) doit exposer les caractéristiques certifiées. La marque de certification porte aussi un numéro d'identification individuel, qui est utilisé pour suivre le produit de ses origines au point de vente. Les inspections prennent en compte aussi bien les méthodes de production que les produits finis. En France, la certification de type qualitatif couvre environ 500 produits, représentant environ 1.4 milliards d'euros.

L'approche entreprise à entreprise

Certains produits et pratiques sont aussi certifiés par une approche entreprise à entreprise (Business to Business, B2B). Ce terme est généralement utilisé pour décrire des transactions commerciales entre sociétés, comme entre un producteur et un grossiste ou un grossiste et un détaillant, autrement dit où l'acheteur et le vendeur sont des entités commerciales.

GLOBALGAP (autrefois connu sous le nom d'EUREP-GAP) a choisi cette approche. Établi par le Groupe de travail européen des détaillants de produits alimentaires (*Euro-Retailer Produce Working Group*, EUREP), GLOBALGAP est un système B2B fondé par les principaux détaillants alimentaires mondiaux. Ils ont développé un mécanisme pour définir des normes de production pour les marchandises entrant sur le marché du détail. Cette initiative est une réaction aux préoccupations grandissantes des consommateurs quant à la sécurité du produit, aux problématiques environnementales et aux normes de conditions de travail, tout comme à la nécessité d'harmoniser

des normes existantes souvent très différentes les unes des autres. C'est un type particulièrement important de certification car même si les règles juridiques sont respectées par un produit, il n'entrera pas sur le marché du détail à moins que le producteur n'adhère à ce système et se conforme aux normes des détaillants. Le programme se concentre sur la qualité du processus de production, l'étiquetage, la traçabilité et la sécurité alimentaire. La vérification par un organisme tiers de certification accrédité est exigée.

Hormis les guides développés par l'ISO couvrant le secteur de l'aquaculture (voir le Guide B ci-dessus), l'ISO a adopté une approche B2B avec ses deux normes sur la gestion de la qualité (ISO 9000) et les problématiques environnementales (ISO14000). Les deux normes existent afin d'aider les organisations à prouver à leurs clients qu'elles minimisent les effets environnementaux de leurs opérations (impacts sur l'air, l'eau ou le sol) et sont en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Une spécification internationale pour les Systèmes de gestion environnementaux (EMS en anglais) existe aussi avec l'ISO 14000, spécifiant les conditions pour établir une politique environnementale, pour déterminer les aspects environnementaux et les impacts des produits, des activités et des services, pour planifier les objectifs environnementaux et les objectifs mesurables, pour mettre en œuvre et exploiter des programmes afin d'atteindre ces objectifs, pour l'exécution des contrôles et l'adoption d'actions correctives, et pour gérer les révisions.

L'ISO 14000 est semblable à l'ISO 9000 sur la gestion qualitative dans le sens où tous les deux couvrent le processus (évaluant le résultat complet de comment un produit est produit) plutôt que le produit lui-même. L'objectif est de pouvoir établir une approche organisée pour réduire systématiquement les impacts sur l'environnement, réduction qu'une organisation peut contrôler. Le concept de « production plus propre » fournit des outils efficaces pour l'analyse des aspects environnementaux d'une organisation et pour la génération d'options d'amélioration.

Ce type de certification est toujours volontaire ce qui explique que son niveau de mise en œuvre pose toujours un certain nombre de problèmes. C'est pourquoi certains pays ont développé des motivations économiques pour inciter l'industrie à y adhérer. L'Espagne, par exemple, offre de réduire significativement les charges pour les concessions dans les eaux

du domaine publique pour les sociétés aquacoles qui se conforment à des modèles officiels et reconnus de certification de gestion environnementale, comme le modèle d'éco-gestion et d'audit (EMAS en anglais) ou l'ISO 14000, ceci de façon à encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Cette loi a été adoptée en 2007 et propose des réductions à hauteur de 40 % sur cette taxe coûteuse pour les fermes aquacoles qui améliorent de cette façon leur performance environnementale.

L'approche environnementale

Plusieurs types de certification basés sur une approche environnementale existent:

L'Eco-certification (aussi appelé marketing vert ou labellisation verte; Commission européenne, 2005) est un type de certification assurant aux consommateurs que le produit a été produit selon un ensemble de normes environnementales. Ces dernières couvrent des problématiques comme la durabilité des ressources utilisées, l'impact sur l'environnement de la méthode de production ou le caractère recyclable du produit. L'idée sous-jacente est que si les consommateurs sont correctement informés, leurs choix pourraient probablement stimuler la production et la consommation de produits respectueux de l'environnement. Les consommateurs pourraient ainsi influencer le comportement des producteurs et des décideurs.

L'intérêt croissant de l'industrie a créé un élan dans le secteur des pêches avec le développement de certifications privées de type éco-labellisation. Certains d'entre eux ont trouvé leur place sur le marché, comme l'étiquetage «sans danger pour les dauphins» (*dolphin-safe*), le programme du *Marine Stewardship Council* (MSC, Conseil pour la gestion des ressources maritimes), l'initiative nouvellement lancée de l'*Aquaculture Stewardship Council* (ASC). Cela suggère que l'éco-certification montre un potentiel réel, mais seulement s'il n'est pas utilisé comme un outil exclusivement de marketing.

- La certification *dolphin-safe/dolphin-friendly* a été développée à partir de l'Accord international sur le programme de conservation des dauphins (AIDCP en anglais) et le programme promu par l'*Earth Island Institute*. La certification AIDCP prévoit l'utilisation volontaire d'un certificat «sans danger pour les dauphins» pour les thons pêchés sans aucune mortalité ou blessure sérieuse causée sur les dauphins au cours des opérations de pêche. Le système de l'*Earth Island Institute* propose

des critères encore plus stricts. Il est basé sur la loi américaine d'informations du consommateur sur la protection des dauphins de 1990 (1990 *US Dolphin Protection Consumer Information Act*), qui empêche le thon vendu aux Etats Unis d'être étiqueté «sans danger pour les dauphins» s'il est pêché par un sennear qui utilise des filets encerclant les dauphins qui ont tendance à se rassembler au-dessus des bans de thons dans l'océan Pacifique tropical oriental. Une première tentative visant à affaiblir la loi des Etats-Unis en 1999 a été contestée par l'*Earth Island Institute* à la Cour de justice. En décembre 2002, la tentative d'amender la loi américaine afin de remplir les conditions de l'AIDCP a été de nouveau contestée à la Cour par quelques ONGs, qui considèrent que les mesures d'AIDCP ne sont pas suffisamment rigoureuses. Bien que la certification «sans danger pour les dauphins» ait commencé en tant que mesure technique, elle a changé profondément le marché. Aujourd'hui, il y a plusieurs modèles de certification de ce type pour le thon. Cela a des conséquences importantes pour le marché international du thon, car le thon qui n'est pas marqué «sans danger pour les dauphins» n'est plus accepté dans certains pays et doit donc trouver d'autres débouchés commerciaux.

- La *Marine Stewardship Council* (MSC), conjointement créé en 1997 par Unilever et WWF, a lancé une grande initiative privée d'éco-labelling évaluant l'impact des pêches sur l'environnement. Le MSC a établi des principes et des critères généraux qui sont utilisés pour évaluer des stocks individuels en vue de leur certification. Dans l'avenir ils pourraient aussi être étendus au secteur de l'aquaculture. Les principes sur lesquels cette certification est basée sont les suivants (Principes fondamentaux du MSC, 2002)
 - La pêche doit être conduite de manière à éviter toute surpêche ou épuisement des populations exploitées. Pour les populations qui sont réduites, la pêche doit être conduite de manière à ce qu'elle aboutisse indiscutablement à leur rétablissement.
 - Les opérations de pêche ne devraient pas endommager le maintien de la structure, de la productivité, de la fonction et de la diversité de l'écosystème (incluant l'habitat et les espèces écologiquement dépendantes) duquel la pêche dépend.

- La pêche est soumise à un système de gestion efficace en conformité avec les lois et les normes locales, nationales et internationales et intégrant les cadres institutionnels et opérationnels qui exigent que l'utilisation de la ressource soit responsable et durable.

La certification MSC a été saluée avec réserve par les pays en voie de développement qui craignent que leurs produits puissent être exclus du marché des pays développés si ce type de certification devient un outil réglementaire.

- L'*Aquaculture Stewardship Council* (ASC) a été annoncé en 2009 à l'initiative du WWF, qui a aussi créé le *Forest Stewardship Council* (FSC, Conseil pour la gestion de la forêt) et le MSC. L'ASC sera chargée de gérer les normes internationales actuellement développées de manière transparente par les Dialogues sur l'aquaculture, associés à l'ISEAL et impliquant les parties prenantes (WWF, 2009). Ces normes sont destinées à la minimisation des principaux impacts environnementaux et sociaux associés à l'aquaculture. L'ASC devra s'entourer des services d'auditeurs tiers indépendants pour certifier les fermes qui seront en conformité avec ses normes. Les normes devraient couvrir les 12 espèces aquacoles qui ont le plus grand impact sur l'environnement, la plus grande valeur marchande et/ou la plus grande importance sur le marché mondial. Ces espèces sont le saumon, la crevette, la truite, le tilapia, le pangasius, l'ormeau, les moules, les mollusques, les huîtres, les coquilles Saint-Jacques, le cobia et la sériole.
- La *Global Aquaculture Alliance* (GAA, Alliance mondiale pour l'Aquaculture) est une association internationale industrielle, à but non lucratif, dédiée au progrès de l'aquaculture responsable au niveau environnemental. Elle étudie la possibilité de développer un ensemble de normes couvrant les activités d'aquaculture responsables (GAA, 2009). Ce type de certification se concentre principalement sur la gestion de l'élevage et de la transformation des crevettes grâce à son organisme de vérification, le Conseil de certification en aquaculture (ACC en anglais).
- Une nouvelle initiative afin de promouvoir la durabilité de l'industrie thonière de la conserve sera dévoilée prochainement. Susan Jackson, la Présidente de la Fondation internationale pour la durabilité des produits de la mer (ISSF en anglais), prépare un partenariat mondial

entre les fournisseurs de thon de conserve, les scientifiques et les organisations environnementales comme le WWF. L'objectif du projet est d'obtenir une pêche thonière capable d'être certifiée pour sa conformité avec la FAO.

L'importance croissante de l'éco-certification est illustrée par l'intérêt de plus en plus vif de la part des chaînes européennes de magasins, qui utilisent ce type de certification comme un outil de commercialisation. Ces initiatives incluent:

- La *Fish Sustainability Initiative* d'Unilever (Unilever, n.d.). Elle a pour but de guider les consommateurs par une sélection interne des sources d'approvisionnement de poisson à chair blanche. La pêche a été classifiée de «durable» à «non durable» selon cinq critères basés sur le *Code de Conduite pour une Pêche Responsable* de la FAO. Chaque critère a été évalué à partir d'un système de couleurs vert/orange/rouge. Cette initiative représente une étape initiale pour encourager les pêches bien gérées à prendre en considération les avantages de la certification du MSC, permettant aux consommateurs de faire des choix d'achat selon la durabilité d'approvisionnement du poisson.
- Le logo de Carrefour *Pêche Responsable* fournit aux clients des hypermarchés Carrefour en France et en Belgique un outil afin d'identifier et d'acheter des produits pêchés de façon durable. Il couvre maintenant les filets congelés de cabillauds islandais pêchés à la palangre. Carrefour a aussi montré son intérêt pour la marque de certification *Friend of the Sea* via sa chaîne italienne d'hypermarchés. Les *Friend of the Sea* font partie du réseau de l'*Earth Island Project* et il se distingue du MSC car il couvre aussi bien les produits de la mer issus de la pêche que de l'aquaculture. L'utilisation en Italie par Carrefour du logo *Friend of the Sea* est limitée aux dorades et bars (loups de mer) d'élevage. La certification *Friend of the Sea* a aussi été adoptée en Italie par la plus grande chaîne de supermarchés du pays, *Coop Italia*. Cette chaîne l'utilise actuellement pour plusieurs produits de la mer en conserve vendus sous sa propre marque, notamment les anchois, le maquereau, le saumon et les palourdes. Cette initiative illustre la stratégie d'entreprise de Carrefour « agir pour respecter l'environnement » en abordant les problématiques

du changement climatique, de la biodiversité et des ressources naturelles, de la production et de la commercialisation respectueuses de l'environnement et d'une consommation juste et durable.

En Europe, il y a un débat autour de l'*Éco-label* fleur de l'Union européenne. Cet écolabel repose sur un système volontaire pour des produits respectueux de l'environnement dans des secteurs variés couvrant aussi bien les chaussures que les détergents, etc. La discussion repose sur l'élargissement de ce système à l'alimentation transformée, la pêche et plus particulièrement les produits issus de l'aquaculture. Les points problématiques sont les critères pour l'attribution de cet écolabel aux groupes de produits, qui pourraient inclure les facteurs environnementaux tels que leur impact sur le changement climatique, la consommation d'énergie et de ressources, et la production de déchets. Une autre problématique discutée est l'importance d'intégrer des critères de production durable dans ce type d'écolabel.

Une approche européenne différente a été prise par la Commission européenne (2005) dans sa Communication sur les modèles d'éco-labellisation pour les produits de la pêche (*Eco-Labeling Schemes for Fisheries Products*). Après l'évaluation de l'état actuel d'éco-labellisation des produits de la pêche, la Commission considère que l'éco-labellisation stimule la prise de conscience du grand public sur la dimension environnementale de la pêche et donne ainsi aux décideurs du secteur la motivation financière d'aller au-delà des règles environnementales existantes. La politique de la Communauté européenne pourrait imposer des conditions minimales pour l'éco-labellisation privée et/ou publique volontaire et couvrir les problématiques suivantes: pêche durable et niveau adéquat de protection de l'écosystème; approche harmonisée partout dans la Communauté; informations destinées aux consommateurs transparentes et objectives; concurrence équitable; et assurance que les programmes de labellisation n'engendrent pas de coûts prohibitifs pour les petites et moyennes entreprises ou les pays en voie de développement. Des critères supplémentaires pourraient aussi être étudiés, tel que le développement d'un schéma d'éco-labellisation offrant une réelle valeur environnementale ajoutée, empêchant ainsi la confusion avec d'autres étiquettes alimentaires et prenant en considération la totalité du cycle de vie du produit.

Finalement, quelques régions européennes ont développé leurs propres formes de certification pour identifier et récompenser les pêcheries durables. C'est le cas du Conseil nordique, qui a rédigé en 2000 un *Arrangement for*

the Voluntary Certification of Products of Sustainable Fishing (accord sur la certification volontaire des produits de la pêche durable). Basés sur une évaluation de la durabilité des pêches dans la région atlantique nord-est, les critères pour cette certification environnementale se concentrent sur le processus de gestion des pêches par les autorités publiques. A ce jour, aucune pêche n'a été certifiée sous ce modèle. Au niveau international, le Conseil nordique a amorcé un débat au sein de la FAO sur l'établissement de directives internationales sur l'«éco-certification».

En effet, la FAO a aussi commencé à étudier les avantages des modèles de certification et de labellisation. Ces modèles pourraient être considérés comme un outil afin de garantir la durabilité de la petite pêche (FAO, 2009) si des mesures sont prises pour identifier la durabilité sociale et écologique de la pêche. De même, la FAO met aussi en avant les défis à surmonter pour atteindre la certification. Hormis la conformité avec les normes, cela comprend les coûts de la certification, l'organisation de la pêche pour pénétrer le marché et atteindre des économies d'échelle et, dans le même temps, la garantie de pratiques durables des pêches. Finalement, il semble que la FAO étudie les possibilités de lier et coordonner ses initiatives plus efficacement, notamment en ce qui concerne les directives sur la certification de l'aquaculture et celles sur l'aquaculture et la pêche.

L'approche sociale

D'autres types de certification optent pour une approche sociale, comme la certification commerce équitable ou éthique. Ce type de certification est conçu pour des pratiques et/ou des produits qui sont conformes aux aspects sociaux et économiques (plutôt qu'environnementaux). Le commerce équitable (*fair trade*) se réfère aux partenariats commerciaux basés sur le dialogue, la transparence et le respect. Tout en recherchant une meilleure équité dans le commerce international, il est aussi lié aux aspects environnementaux de gestion des ressources et à certaines des problématiques sociales associées à la certification environnementale. En promouvant la durabilité et une approche basée sur le marché, conférant plus de pouvoir aux producteurs des pays en voie de développement, ce type de certification préconise le paiement d'un prix juste. Il se concentre en particulier sur des exportations de pays en développement vers les pays développés et concerne jusqu'à maintenant principalement des produits agricoles.

Le but stratégique du commerce équitable est de travailler délibérément avec des producteurs et des ouvriers marginalisés pour les aider à passer d'une position de vulnérabilité à plus de sécurité et d'autosuffisance économique. Il vise aussi à les pousser à devenir acteurs de leurs propres organisations et à jouer un rôle dynamique dans l'arène mondiale pour une meilleure équité au sein du commerce international. La plupart des organisations d'importation de produits équitables sont certifiées par une ou plusieurs fédérations nationales ou internationales. Ces fédérations coordonnent, promeuvent et facilitent le travail d'organisations du commerce équitable, comme c'est le cas pour l'Organisation internationale de labellisation du commerce équitable (FLO en anglais) (2009). Créée en 1997, cette organisation est devenue l'association la plus importante et la plus largement reconnue, avec trois réseaux de producteurs et 20 initiatives de labellisation nationale qui promeuvent et commercialisent la marque de Certification de commerce équitable (*Fairtrade Certification Mark*) dans leurs pays. Elle inspecte et certifie régulièrement des organisations de producteurs dans plus de 50 pays en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Pour obtenir le label de Certification internationale de commerce équitable (*International Fairtrade Certification Mark*) ou celui de Certifié commerce équitable (*Fairtrade Certified Mark*), un produit doit venir d'organisations de producteurs FLO-CERT (inspectés et certifiés FLO). Les produits doivent être cultivés et récoltés conformément aux normes FLO. La chaîne de commercialisation doit aussi avoir été contrôlée par FLO-CERT, assurant ainsi l'intégrité des produits.

La Certification commerce équitable garantit non seulement des prix justes, mais aussi les principes d'achats moraux. Ces principes incluent l'adhésion aux accords de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la Déclaration universelle de droits de l'homme des Nations-Unies. En 2007, le commerce équitable de ventes certifiées s'élevait approximativement à € 2.3 milliards dans le monde entier, avec une hausse annuelle de 47 %. Même si cela représente une fraction minuscule du commerce mondial de marchandises, les produits du commerce équitable représentent généralement entre 1 et 20 % de toutes les ventes dans leurs catégories de produits en Europe et en Amérique du Nord. En juin 2008, il a été évalué que plus de 7.5 millions de producteurs désavantagés et leurs familles ont bénéficié des infrastructures financées par le commerce équitable, ainsi que des aides techniques et des projets de développement communautaires.

L'approche orientée vers le consommateur

Une autre approche adoptée est la certification orientée vers les consommateurs, comme la certification biologique et les labels d'origine.

La certification biologique est un type de certification comprenant les activités des producteurs d'aliments et d'autres produits bio, les entreprises de transformation, les détaillants et les restaurants. Les conditions varient de pays en pays et impliquent généralement le respect d'un ensemble de normes de production pour la croissance, le stockage, le traitement, l'emballage et le transport qui incluent:

- Éviter la plupart des apports de produits chimiques synthétiques (engrais, pesticides, antibiotiques, additifs alimentaires, etc.), d'organismes génétiquement modifiés, l'irradiation et l'utilisation de boues d'épuration;
- Utiliser des terres cultivées qui n'ont pas subi de traitements de produits chimiques pendant un certain nombre d'années (souvent trois ou plus);
- Produire un rapport écrit détaillé de la production et des ventes (protocole d'audit);
- Séparer strictement et physiquement les produits bios des produits non-certifiés; et
- Permettre des inspections périodiques sur place.

Dans quelques pays, ce type de certification est contrôlé par le gouvernement tout comme est limitée l'utilisation commerciale du terme biologique ou bio. Les producteurs certifiés biologiques sont soumis aux législations gouvernementales sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et autres qui s'appliquent aux producteurs non-certifiés.

Jusqu'à présent, l'aquaculture bio est considérée comme un «marché de niche», en raison de son approche philosophique. Dans l'avenir, elle pourrait prendre une plus grande importance en raison de la demande croissante pour les produits de la mer issus de l'élevage.

L'aquaculture bio n'est pas la panacée. Au fil du temps, elle a perdu ses principes attractifs et son approche holistique. Elle est devenue un outil de commercialisation, car la certification a commencé à remplacer l'éducation du grand public en promouvant la valeur ajoutée de ce qui forme le produit: origine, production traditionnelle, empreinte écologique, bien-être animal, aliments en provenance de la pêche durable, etc. Pour les consommateurs, l'expression «produit certifié bio» est perçue comme une garantie apportée au produit, semblable aux mentions «allégé», «100 % blé entier», ou «sans conservateur artificiel». Cela a mené à la critique de ce type de certification de la part, en particulier, des opposants aux produits chimiques et aux pratiques d'élevages industriels qui y voient une façon d'exclure les producteurs indépendants de produits bio et de diminuer la qualité des aliments bio.

En Europe la plupart des activités d'agriculture bio, incluant une partie de la production de poissons, sont certifiées sous la bannière de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM en anglais). Cette organisation inclut plus de 750 organisations dans 108 pays, comme la Soil Association au Royaume-Uni, Bioland (Bioland, 2007), Naturland en Allemagne, Bio (FiBL, 2009) en Autriche et Krav (Krav, 2008) en Suède et Norvège.

Hormis ces labels privés, la France a développé un label d'Etat, le label AB (Agriculture biologique) (Agence Bio, n.d.), créé en 1985 par le Ministère français de l'agriculture et promu par l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique. Tous ces labels proposent une certification des méthodes bio, couvrant ainsi tous les aspects de l'agriculture environnementale, depuis l'élevage des animaux jusqu'à la transformation des aliments.

Parmi les autres pays de la Méditerranée, la Turquie encourage la certification biologique par sa Loi N° 5,262 sur l'agriculture biologique et ses réglementations respectives qui incluent l'aquaculture biologique. Le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales a aussi publié des directives pour l'aquaculture biologique.

Les labels d'origine sont un autre type de certification orienté vers le consommateur. Ils garantissent aussi bien le pays/la région d'origine du produit que sa spécificité. Ils sont largement utilisés dans le commerce

international pour conférer un avantage distinctif au produit. En général, le label de certification donne au consommateur toutes les informations nécessaires sur le produit.

Un exemple est le système français d'*Appellation d'origine contrôlée* (AOC). Cette certification est accordée à certains vins, fromages, beurres et autres produits agricoles de régions géographiques délimitées, sous les auspices du Bureau gouvernemental Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). AOC signifie que les produits sont produits de façon cohérente, traditionnelle avec des ingrédients provenant de producteurs spécifiquement classifiés dans des zones géographiques désignées. Beaucoup d'autres pays ont basé leur système de zone contrôlée sur la classification française AOC. L'Italie, par exemple, accorde la *Denominazione Di Origine Controllata* et *Denominazione Di Origine Controllata e Garantita* ('dénomination d'origine contrôlée et garantie'). Ce type de certification AOC a pu aussi être à l'origine du développement du système de désignation d'Appellation d'origine protégée de l'Union européenne (AOP).

En plus des types de certification décrits ci-dessus, l'industrie pourrait vouloir franchir une autre étape pour se conformer aux pratiques responsables et durables en devenant certifiée pour l'ensemble de sa chaîne de la production à la distribution. Quelques types de certification prévoient cette approche en couvrant toutes les activités de la chaîne, certifiant ainsi, grâce à un ensemble de normes, toutes les étapes, de la production à la vente. Ce type de certification assure la traçabilité à tous les niveaux de la chaîne et exige que toutes les étapes de production, de distribution et de vente du produit soient évaluées indépendamment.

Par exemple, le type de certification MSC propose un certificat pour l'ensemble de la chaîne de contrôle. Chaque partie de la chaîne d'approvisionnement, y compris les transformateurs, les détaillants et les restaurants, doit être certifiée afin d'appliquer le label sur le produit. Les produits issus d'une chaîne d'approvisionnement certifiée pourront porter le logo du MSC, tandis que ceux issus d'une chaîne d'approvisionnement non-certifiée ne le pourront pas. La certification de la chaîne d'approvisionnement est effectuée par un auditeur accrédité par le MSC. Cet auditeur doit prendre en considération toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement (du navire de pêche

au consommateur final) en évaluant la chaîne d'approvisionnement par rapport aux normes du MSC. La chaîne d'approvisionnement impliquera souvent un nombre de sociétés différentes. L'auditeur décidera comment évaluer le candidat à la certification. L'auditeur prêtera une attention particulière à chacun des intervenants de la chaîne d'approvisionnement où les produits d'une pêche certifiée sous la norme du MSC pourraient être mélangés avec des produits de la pêche non-certifiée. Cette approche représente un défi car chacune des étapes doit être contrôlée.

Mauvaise compréhension du terme «bio»

Le terme «bio» est incontournable dans la certification biologique (et la commercialisation d'aliments bio), mais cela peut aussi être sujet à discussion. Dans le cas où des lois sur la production biologique existent, les producteurs ne peuvent utiliser le terme «bio» légalement sans certification. Pour contourner cette condition légale à la certification, diverses approches alternatives de certification sont employées, comme l'utilisation de termes non définis tels que 'authentique' et 'naturel'. Au Royaume-Uni, l'Association alimentaire saine (*Wholesome Food Association*) défend les intérêts des petits producteurs qui utilisent des méthodes de croissance «naturelles», ce qui représente un symbole basé en grande partie sur la confiance et l'inspection de «pair à pair». En réduisant des problématiques complexes et des règlements à un simple et commode label de certification bio, les consommateurs peuvent ignorer plus facilement les principes et les pratiques utilisés sous le terme «bio», laissant ainsi la définition de production et d'aliments bio ouverte à la manipulation.

Justification

Aussi bien l'industrie que les consommateurs finaux montrent un intérêt croissant pour les divers types de certification afin de mieux identifier et reconnaître des pratiques responsables et durables.

Les producteurs aquacoles méditerranéens devraient chercher des opportunités pour mettre en place des programmes de durabilité et de qualité, prenant ainsi le leadership dans ce secteur.

Principe

Les différents types de certification devraient être évalués quand à leur valeur vis-à-vis du développement durable.

Lignes Directrices

- **Les programmes de certification devraient être accessibles grâce à leur caractère abordable, applicable et compréhensible.** Les entreprises intéressées devraient pouvoir en bénéficier facilement.
- **Les types de certification existants devraient contribuer au développement durable de l'aquaculture.** Leurs limitations pourraient inciter à la création future d'un nouveau type de certification afin de mieux intégrer la durabilité.
- **La certification devrait permettre et encourager le commerce équitable, éviter de créer inutilement des obstacles commerciaux et ne pas limiter le commerce plus que nécessaire pour atteindre l'objectif légitime des normes.** Elle devrait aussi faciliter l'accès aux marchés domestiques et internationaux.

Certification de la durabilité

Ce guide étudie les différentes façons et les obstacles permettant de certifier la durabilité. La durabilité est tout à fait complexe à atteindre. Elle implique beaucoup de paramètres à divers niveaux: économique, social et environnemental. Elle peut être prise en considération à différentes échelles de l'espace et du temps. Ce guide fournit les tenants et les aboutissants ainsi que les arguments pour analyser comment la durabilité pourraient être couverte par un type de certification, en utilisant des indicateurs mesurables.



© Olivier Barbaroux, Ifremer

Situation actuelle

Les bases du développement durable

Les bases de la durabilité sont souvent sujettes à discussion. Dans ce guide, aussi bien que dans tout le travail effectué par le groupe

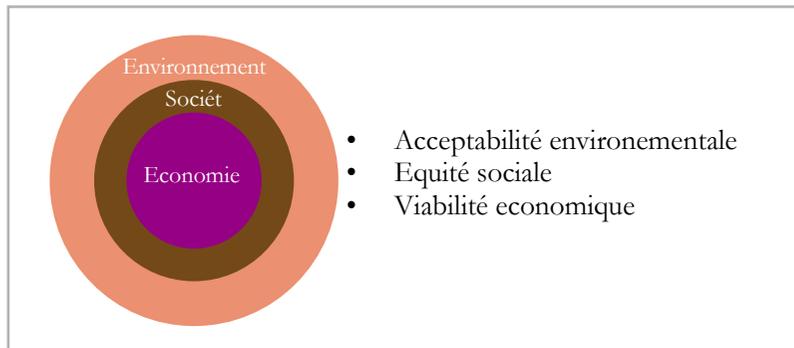


Figure 1: Les principes de base du développement durable

de travail sur l'aquaculture de l'UICN/FEPA, la durabilité inclut trois niveaux, ou repose sur trois piliers, qui sont l'économie, la société et l'environnement.

La figure 1 explique clairement les interactions entre les trois niveaux. Le cercle entier ne peut pas s'agrandir, sa taille est fixée car il représente la Terre. Chacun des cercles intérieurs peut par contre s'agrandir, compressant ainsi les autres cercles. Au centre du développement se trouve l'économie. Il est à noter, qu'il n'y a aucun développement sans économie ; c'est le moteur du développement. L'économie fonctionne à l'intérieur de la société, représentant l'organisation de personnes vivant ensemble. La société et son économie s'intègrent dans l'environnement. Dans une croissance non durable, l'économie fera pression sur la société et l'environnement et entraînera des problèmes sociaux et environnementaux.

L'aquaculture durable est un système qui peut se développer indéfiniment vers une meilleure utilité pour l'homme, une meilleure utilisation des ressources et un équilibre avec l'environnement plus favorable aux hommes et à la plupart des espèces (Hough, 2008, adapté de Harwood, 1990). Il se réfère aussi, selon la FAO, à la gestion et à l'emplacement de fermes aquacoles et à l'utilisation de ressources naturelles - avec leurs implications sociales et leurs orientations institutionnelles - qui assurent la viabilité économique, l'équité sociale et des impacts acceptables sur l'environnement (FAO, 1995).

Basés sur cette définition, les trois principes d'une aquaculture durable sont évidents. Elle doit être:

- Économiquement viable,
- Socialement équitable et
- Acceptable au niveau environnemental.

Leur application n'est cependant pas si évidente. La viabilité économique est le plus clair des trois principes, mais ce concept est étroitement lié au système économique du pays où le développement a lieu. Par exemple, le concept de viabilité économique n'est pas le même dans les pays

européens que dans les pays d'Afrique du nord, en raison de leurs différents systèmes et stades de développement économique.

Un autre problème concerne le fait que le développement économique est généralement mal compris et génère une confusion avec la croissance économique. Le développement économique représente le processus par lequel une activité économique obtient tous les outils et la connaissance nécessaire pour exploiter et atteindre avec succès un niveau adéquat de maturité. La croissance économique est le processus de croissance associée aux économies capitalistes, qui ne sont pas par définition durables, car aucune croissance ne peut être infinie dans un monde fini, comme cela est clairement illustré par la figure 1.

L'équité sociale est l'aspect le plus variable de la définition. Il dépend des paramètres sociaux et culturels et des tendances de la société dans laquelle l'activité se développe. Il est très difficile à atteindre à cause de sa variabilité.

L'acceptabilité environnementale est la composante la plus difficile de la définition de l'aquaculture en raison de l'aspect très général du terme 'acceptabilité' et de la position secondaire qu'a l'aquaculture dans les économies de la région. La question principale est : «acceptable pour qui ?». Dès le début de son développement, l'aquaculture, en tant qu'activité humaine, doit prendre en considération les autres activités humaines se déroulant dans la même zone. Autrement dit, l'acceptabilité est liée à la participation de tous les acteurs. En outre, pour comprendre ce qui est acceptable au niveau environnemental, l'écosystème où l'activité a lieu, doit être identifié et compris de façon optimale. Cependant, une fois que cela a été fait, certifier le niveau environnemental du développement n'est qu'un problème technique.

Un certain nombre d'outils sont disponibles pour l'application du développement durable:

L'approche écosystémique

L'approche écosystémique est une approche de gestion prenant en compte l'écosystème au sens le plus large, incluant aussi les activités humaines qui s'y déroulent. Selon la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CDB, 2003): *«l'approche écosystémique est une stratégie pour la gestion intégrée de la terre, de*

l'eau et des ressources vivantes qui promettent la conservation et l'utilisation durables d'une façon équitable.»

Les processus de planification existants pour l'aquaculture en Andalousie sont, par exemple, proches de l'approche écosystémique puisqu'ils prennent en compte toutes les activités humaines. La Gestion intégrée de la zone côtière est aussi appropriée que l'approche écosystémique, car elle prend particulièrement en considération tous les acteurs. Cependant, cette stratégie ne met pas en position centrale les objectifs de conservation qui sont à la base de l'approche écosystémique. L'application de l'approche écosystémique dans l'aquaculture implique que l'on doit évaluer les biens et les services de l'écosystème utilisés par l'aquaculture, la façon dont ils sont liés au fonctionnement de l'écosystème et, finalement, les composantes de l'écosystème qui doivent être conservées lors du développement de l'activité. Cela doit être effectué dans le cadre du forum des acteurs et à différentes échelles temporelles (gestion par adaptation) et spatiales (locale, régionale, nationale, etc.).

Le principe de précaution

Le principe de précaution est un principe de base qui permet au processus de prise de décision de se dérouler bien que toutes les données scientifiques ne soient pas disponibles: *«En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement»* (principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992). C'est un principe solide qui peut être utile lorsqu'il est employé dans le cadre de l'approche écosystémique, au sein de processus participatifs et adaptatifs et dans le cadre d'une bonne gouvernance.

La bonne gouvernance

Les principes de bonne gouvernance ont été établis pendant les années 1990 et promus ces dernières années. Ils sont applicables à toutes les activités. La gouvernance se rapporte à comment les décisions sont prises, qui décide, qui a de l'influence et qui sont les acteurs. La gouvernance ne concerne pas les objectifs, ce rôle est celui de la gestion, mais concerne la façon dont ces décisions sont prises.

Les principes de bonne gouvernance reposent essentiellement sur ceux de la démocratie. Selon Dahal et al. (2002, cité dans Upadhyay, 2006), *«La bonne gouvernance est un processus exécutant un plan cohérent de gestion pour la nation, basé sur les intérêts et les priorités du peuple. Il prétend créer une société juste, basée sur les principes d'humanité, de liberté, d'égalité et de coopération.»* Selon l'UICN, la bonne gouvernance repose sur cinq principes, qui se renforcent les uns les autres: (i) la légitimité et la prise de parole (participation et orientation vers le consensus); (ii) la gestion (la vision stratégique, incluant le développement humain et les complexités historiques, culturelles et sociales); (iii) la performance (la réactivité des institutions et des processus vis-à-vis des acteurs et l'efficacité); (iv) la responsabilité (envers le public et les acteurs institutionnels, transparence); et (v) la justice (l'équité et l'autorité de la loi) (Graham et al., 2003).

Le concept de gouvernance ouvre un nouvel espace intellectuel pour discuter du rôle du gouvernement concernant les problématiques publiques et la contribution que d'autres acteurs peuvent apporter. Il crée la possibilité pour les groupes de la société autres que le gouvernement (par exemple «les communautés» ou les «secteurs volontaires») de jouer un rôle plus important dans la solution des problèmes. La bonne gouvernance propose un cadre et des outils pour la prise de décisions à toutes les composantes de la société.

Ces définitions et ces contextes fournissent la base de discussion sur la certification, comprenant le débat sur les types de certification volontaires et/ou obligatoires.

Les normes de certification

La certification a besoin de normes claires afin de garantir aux acheteurs qu'un produit est passé par une certaine chaîne d'actions, incluant la croissance ou l'élevage des organismes. La façon la plus efficace d'établir des normes est d'établir des accords basés sur un large processus de consultation impliquant tous les acteurs selon leurs compétences et leurs capacités.

Le développement de normes est le résultat d'une chaîne de discussions et d'accords qui se déroule selon les étapes suivantes:

- L'identification de l'impact: le problème qui doit être minimisé;

- L'identification du principe: la base pour prendre en compte l'impact;
- L'identification du critère: le secteur sur lequel il faut se concentrer pour prendre en compte l'impact;
- L'identification de l'indicateur: le facteur devant être mesuré pour déterminer l'étendue de l'impact;
- L'identification de la norme: la valeur numérique devant être atteinte pour montrer que l'impact a été minimisé.

Le développement de normes est la base pour l'établissement d'un processus de certification. Beaucoup de principes existent déjà. Pour les problématiques environnementales, le *Guide 1 pour le développement durable de l'aquaculture méditerranéenne: Interactions entre l'aquaculture et l'environnement* de l'UICN/FEPA fournit déjà un ensemble complet de principes qui peuvent servir de base pour le développement d'indicateurs et de normes. Le projet CONSENSUS financé par l'UE a regroupé un vaste panel d'acteurs sous la coordination de la Société européenne d'aquaculture et a abouti à des suggestions sur les indicateurs pouvant être utilisés pour une meilleure pratique et aussi comme référence, donc comme base pour la certification ou les normes. Plusieurs autres projets (par exemple, IDAQUA, EVAD, ECASA et les Dialogues sur l'aquaculture du WWF) fournissent aussi des indicateurs, des méthodes définissant des indicateurs ou des directives définissant des normes pour l'environnement aussi bien que pour les aspects économiques et sociaux du développement durable. Dans la plupart des cas, les problématiques environnementales sont bien couvertes, mais les problématiques sociales le sont moins et les problématiques économiques sont limitées. De plus, comme expliqué en détail dans les Guides B et C ci-dessus, les types de certification existants comme l'ISO proposent beaucoup de normes concernant la durabilité, bien qu'aucun d'entre eux ne couvre la durabilité dans sa globalité.

Dans un secteur déterminé par le marché comme celui de l'aquaculture en Méditerranée, la certification de la durabilité pourrait proposer

un avantage compétitif et la certification de l'aquaculture pourrait contribuer au développement durable du secteur. Les systèmes pour certifier les aspects environnementaux existent déjà. Cependant, aucun type de certification ne couvre les trois piliers du développement durable: les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le schéma des piliers emboîtés dans trois cercles concentriques montre que la durabilité est réalisée lorsqu'un équilibre entre leur taille relative est atteint.

La dimension économique de la durabilité est relative aux impacts sur les conditions économiques des activités des acteurs tout comme sur les systèmes économiques au niveau local, national et mondial. Selon le *Global Report Initiative* (GRI) (Initiative mondiale d'élaboration de rapports) les indicateurs économiques illustrent:

- Le flux de capital parmi les différents acteurs;
- Les principaux impacts économiques de l'organisation à tous les niveaux de la société.

La performance financière est fondamentale pour comprendre le secteur de l'aquaculture et sa durabilité. Cette information est habituellement disponible via les comptes financiers. Ce qui est moins souvent documenté, bien que souhaité par les utilisateurs des rapports sur le développement durable, est la contribution à la durabilité d'un système économique plus large fournie par l'organisation.

Il apparaîtrait difficile de certifier les éléments économiques au niveau d'une ferme ou d'une entreprise, bien que quelques garanties quant à la situation financière d'une entreprise puissent être un indicateur pour la certification. Ce niveau de certification est cependant difficile à mettre en pratique, en raison des incertitudes du marché. Une société qui est certifiée « économiquement durable » pourrait soudainement faire faillite à cause de facteurs externes.

La certification d'une durabilité économique pourrait avoir lieu à d'autres niveaux: par exemple à l'échelle régionale ou nationale pour le secteur ou à l'échelle régionale pour le niveau de diversification économique. En tout cas, la question de la certification de la durabilité économique de l'aquaculture

ne devrait pas être abandonnée. Les niveaux de certification doivent encore être définis clairement.

La dimension sociale de la durabilité prend en considération les impacts sur les systèmes sociaux dans lesquels l'entreprise fonctionne. Par exemple, les indicateurs de performance sociale du GRI identifient des critères importants de performance dans les secteurs de pratiques du travail, des droits de l'homme, de la société et de la responsabilité du produit.

Les spécificités de la pratique du travail devraient être basées sur des normes universelles internationalement reconnues, comprenant entre autres:

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme et ses Protocoles des Nations Unies;
- Les Accord internationaux sur les droits civils et politiques des Nations Unies ;
- Les Accord internationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ;
- La Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), 1998 (en particulier les huit conventions principales de l'OIT) ; et
- La Déclaration et le Programme d'actions de Vienne.

Des indicateurs de pratique du travail devraient aussi couvrir les responsabilités sociales des entreprises, comprenant aussi la conformité avec la Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT et la Directive à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Les Droits de l'Homme devraient aussi être inclus dans la dimension sociale de la durabilité. Les salariés et les forces de sécurité devraient

être formés à la question des Droits de l'Homme aussi bien qu'à la non-discrimination, à la liberté d'association, au travail des enfants, aux droits des indigènes et au travail obligatoire.

Finalement, la question de la responsabilité du produit devrait aussi être intégrée dans la dimension sociale de la durabilité. Elle représente les aspects du produit et des activités issus de l'aquaculture qui se rapportent directement aux clients, à la santé et à la sécurité, aux informations et à la labellisation, à la marque, à la commercialisation et à la vie privée.

La dimension environnementale de la durabilité couvre les impacts du secteur de l'aquaculture sur les systèmes naturels vivants et non vivants, incluant les écosystèmes, le sol, l'air et l'eau. Des indicateurs environnementaux couvrent les paramètres liés aux apports (par exemple, les matières, l'énergie et l'eau) et à la production (par exemple les émissions, les effluents et les déchets). De plus, ils concernent les questions liées à la biodiversité, la conformité environnementale aussi bien que d'autres informations comme les coûts environnementaux et l'impact des produits et des services.

La certification: un outil marketing ou de gestion?

On voit souvent la certification et la labellisation associées au processus de certification, principalement comme un outil de commercialisation. La certification est coûteuse et ainsi, elle se doit d'apporter une valeur ajoutée au produit certifié, au moins pour couvrir le coût du processus de certification. Cette valeur ajoutée est considérée comme un outil de commercialisation notamment pour des «produits niches». Ce concept pourrait être suffisant pour qu'une entreprise s'engage dans le processus de certification. Ceci est particulièrement vrai pour les processus de certification qui s'adressent directement au consommateur final. Dans le cas de types de certification d'entreprise à entreprise ou la certification d'une certaine partie de la chaîne de production, le processus peut fournir d'autres avantages. Pour obtenir la certification ISO 9000, ISO 14000 ou ISO 23000 par exemple, une entreprise doit travailler sur un certain nombre de processus internes, en fonction de l'objectif de la certification. La certification peut ainsi devenir très importante en devenant un outil pour établir des règles internes à divers niveaux. Dans ce cas l'objectif de la certification est surtout de soutenir le développement et la mise en œuvre de processus internes et le contrôle de la qualité de la production.

La marque de certification ou label, en tant que signe démontrant que la production est conforme avec la norme, peut ainsi ne pas s'avérer nécessaire.

Puisque l'objectif est de réaliser la meilleure performance, l'adoption d'un type de certification devrait être une motivation importante pour le secteur de l'aquaculture en Méditerranée afin d'atteindre le consommateur final. En fait, les principes de certification (incluant la traçabilité et la labellisation) pourraient aider l'aquaculture de Méditerranée à devenir une activité indépendante, digne de confiance, crédible et transparente et qui, avec les types existants de certification, propose ainsi des garanties quant à sa durabilité. Ce processus encouragerait le secteur à renforcer des pratiques responsables et à devenir durable aux niveaux social, économique et environnemental.

Volontaire ou obligatoire?

On voit essentiellement les processus de certification comme des processus volontaires, comme le présente la FAO. Ceci est notamment vrai pour le « modèle de certification de niche » qui se rapporte à la qualité, à l'origine, au commerce équitable ou à la production biologique. C'est le modèle que suit le *Marine Stewardship Council* (MSC). La certification de la durabilité pourrait suivre le même modèle.

Cependant, ce modèle est basé sur la différenciation entre un produit certifié (à valeur ajoutée) et un produit non-certifié (normal). La durabilité peut avoir besoin de plus que cela, et même le fait que certains produits soient durables et d'autres pas est fondamentalement discutable. Ne serait-ce pas le but du développement durable que de couvrir toute la production? Est-il acceptable que certains produits soient durables tandis que d'autres ne le sont pas? N'est-ce pas l'industrie ou le secteur de l'aquaculture dans sa globalité que nous voulons finalement durable? Être durable est un engagement adopté par la plupart des pays. En bref, on pourrait conclure que sans durabilité la planète ne survivra pas (ou que les gens ne survivront pas sur la Planète).

Bien que certifier la durabilité puisse commencer sur une base de segmentation du marché, il semble important de tenir compte de la différence fondamentale entre un type de certification volontaire,

comme ceux approuvant la qualité, l'origine, le commerce équitable ou la production bio et la certification pour la durabilité, qui, prenant en compte l'engagement des Etats au Sommet mondial sur le développement durable, est un objectif obligatoire. Dans ce cadre, certifier la durabilité est semblable à la certification des aspects de santé publique de la production.

Par conséquent, il est important de considérer également la certification à long terme. Dans un monde parfait, tous les produits devraient être durables. Comme pour la protection de la santé publique et la sécurité alimentaire dans la production alimentaire, la durabilité deviendra une obligation. La pollution est déjà punie par la loi et, sur le plus long terme, être durable pourrait aussi devenir obligatoire. C'est une question de critères acceptés et de temps.

Sélection et gestion des sites et certification en Méditerranée

En Méditerranée, comme dans beaucoup d'autres parties du monde, la sélection et la gestion de sites est une question essentielle dans le développement durable de l'aquaculture. La certification est relative à la sélection et à la gestion de sites. En devenant conforme avec les normes de durabilité pour la sélection et la gestion des sites, l'aquaculture jouera un rôle dans le développement durable de l'économie locale. Dans ce contexte, quelques autorités ont déjà montré leur appui pour la durabilité en renonçant à certaines charges ou en accordant des droits aux entreprises certifiées ISO, comme c'est le cas en Espagne (voir le Guide C ci-dessus).

Justification

Le développement durable de l'industrie de l'aquaculture dépend du maintien des piliers environnementaux, sociaux et économiques de l'activité. La certification est, en général, un outil approprié pour améliorer les pratiques de gestion. Pour le moment, les types de certification pour l'aquaculture n'incluent pas la durabilité d'une façon holistique, mais ont tendance à se concentrer sur ses aspects environnementaux. Un travail doit donc être réalisé pour créer un type de certification qui garantit non seulement la durabilité d'une ferme, d'un groupe de fermes ou d'une région, mais aussi contribue activement au développement durable de l'industrie de l'aquaculture dans son ensemble. En s'engageant dans le processus de certification, l'aquaculture démontrera sa durabilité, renforcera ses marchés, améliorera sa gestion interne et participera au développement durable à tous les niveaux.

Principe

Une certification de la durabilité, couvrant ses trois piliers (environnemental, social et économique), devrait être développée afin de soutenir le développement durable de l'industrie de l'aquaculture.

Lignes Directrices

- **Les méthodes et les programmes de certification devraient être développés à la fois de manière séparée et conjointe pour chacun des piliers du développement durable.** Les trois éléments du développement durable (environnemental, social et économique) sont d'importance égale.
- **La durabilité de l'aquaculture devrait être certifiée à des échelles appropriées.** Différents critères devraient être utilisés pour chacune des échelles: au niveau du site, de la société, de la région ou de l'Etat. Tous les critères ne pourront être utilisés à tous les niveaux.
- **Des normes pour les modèles de certification de la durabilité, prenant en considération les particularités régionales et culturelles, devraient être développées.** L'aquaculture méditerranéenne a des caractéristiques et des traditions locales qui exigent le développement de normes spécifiques.
- **L'acceptabilité sociale devrait être couverte par la certification de la durabilité.** La sélection de sites appropriés devrait être un critère essentiel pour sauvegarder les emplois et minimiser les conflits. Les études d'impacts sur l'environnement, un bon suivi de l'environnement et un dialogue continu sur toutes ces problématiques sont nécessaires, tout comme une évaluation du risque de l'activité. L'acceptabilité sociale pourra être réussie seulement si elle se base sur une communication efficace entre les acteurs.

- **Les modèles de certification de la durabilité devraient être périodiquement révisés.** En raison de la dynamique de la durabilité qui évolue au fil du temps, les modèles de certification de la durabilité doivent être fréquemment mis à jour.
- **Certifier la durabilité devrait être avantageux pour les producteurs.** Les producteurs devraient bénéficier du processus de certification à tous les niveaux. Les activités de commercialisation, de communication, de gestion et les procédures internes devraient s'améliorer et peut-être permettre aux producteurs de bénéficier de primes gouvernementales, car le développement durable est un engagement pris par les Etats.

Aspects économiques de la durabilité

- **Les aspects économiques de la certification de la durabilité devraient être développés au niveau sectoriel.** Les indicateurs et les normes pour le secteur (liés aux structures économiques, aux marchés et à la diversification) devraient être développés au niveau de la Méditerranée et aux niveaux nationaux.
- **L'évaluation du statut de durabilité économique d'une ferme aquacole devrait prendre en considération l'attitude et l'engagement de l'entreprise vis-à-vis de la durabilité.** Puisqu'il est reconnu que certifier économiquement une ferme aquacole au niveau financier n'est pas possible, d'autres critères économiques (comme le bilan annuel) devraient être définis, tout en considérant l'engagement de la ferme par rapport au développement durable et aux pratiques de gestion responsable.
- **Les producteurs devraient recevoir des aides financières ou autres pour améliorer leurs normes et mettre en place des procédures de certification de la durabilité.** Une attention toute particulière devrait être accordée pour éviter d'attribuer des aides financières susceptibles d'augmenter la pression sur l'écosystème. Au contraire, les aides devraient être développées afin de soutenir la certification de la durabilité.

Au sujet du travail des enfants et des questions relatives au genre

Dans certains pays de la Méditerranée, le travail des enfants fait partie des habitudes et devrait donc être pris en compte avec prudence. Dans certaines régions, les gens apprennent dès leur plus jeune âge les techniques d'aquaculture, en parallèle de leur scolarité. Cette



© François Simard.

situation ne peut, par conséquent, changer du jour au lendemain. Le secteur devrait donc encourager la formation structurée, permettant aux enfants d'apprendre les activités de pêche, avec la possibilité de rejoindre un programme général à la fin du collège. Cette approche présente de réels avantages, en raison du chômage qui sévit dans les pays de la Méditerranée et de la façon dont les petites fermes familiales sont transmises d'une génération à l'autre, en particulier dans les pays du sud. D'autre part, le travail fourni par les femmes en Méditerranée devrait être reconnu, la plupart des structures et sociétés familiales menant leurs activités conjointement avec les membres féminins de la famille. Les femmes ont montré un intérêt croissant pour le secteur de l'aquaculture, qui est devenu progressivement une activité moderne.

Annexes

Glossaire

Accréditation

L'accréditation est la procédure selon laquelle une autorité compétente donne la reconnaissance formelle qu'un organisme ou une personne qualifiée est compétent pour effectuer une tâche spécifique.

Aquaculture

Selon les Directives techniques pour une pêche responsable de la FAO (1997), «*L'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris Poissons, Mollusques, Crustacés et Plantes aquatiques. Le terme « culture » implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production, telle que l'empoissonnement à intervalle régulier, l'alimentation, la protection contre les prédateurs, etc. La culture implique également la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage. Du point de vue des statistiques, les organismes aquatiques récoltés par un individu ou une personne juridique les ayant eus en propriété tout au long de leur période d'élevage sont donc des produits de l'aquaculture.*»

Bonne pratique

Les bonnes pratiques sont un ensemble de méthodes supérieures ou innovatrices qui contribuent à l'amélioration des performances d'une organisation et est habituellement reconnue comme « la meilleure » par d'autres organisations sœurs. Cela implique la prise en compte des meilleures connaissances disponibles sur ce qui fonctionne ou pas dans des situations et des contextes différents, en comprenant la connaissance par l'expérience, la formation continue, le retour d'informations, la réflexion et l'analyse (de ce qui fonctionne, comment et pourquoi).

Certification

La certification est la procédure pour attester qu'un produit ou un processus de production est conforme avec certaines normes. Cette confirmation est ajoutée aux informations générales relatives au

producteur fournies sur les étiquettes ordinaires et est habituellement fournie grâce à une évaluation externe.

Certification de groupe

La certification de groupe peut être accordée à un groupe d'éleveurs, en général des petits éleveurs d'aquaculture, pour qui la certification individuelle est prohibitive. Le groupe doit avoir d'importantes caractéristiques communes, par exemple la commercialisation partagée de produits alimentaires et l'homogénéité de ses membres en terme de localisation, de production, de système et de produits. Le groupe doit avoir un système de commande interne pour assurer la conformité de tous ses membres avec les normes en vigueur. Les équipements ou les opérations qui sont certifiés collectivement peuvent être proches les uns des autres, avoir des ressources ou des infrastructures communes (par exemple des sources d'eau, ou des systèmes de décharge d'effluent), partager une unité (par exemple la ligne de partage des eaux), avoir le même système de production, impliquer la même espèce cultivée, ou montrer d'autres caractéristiques communes selon les besoins.

Chaîne de contrôle

La chaîne de contrôle comporte toutes les activités prises en considération par le secteur allant de la production à la vente de produits (transformation, distribution, etc.)

Code de conduite

Les codes de conduite sont des ensembles écrits de principes et d'attentes qui lient volontairement les personnes ou organisations qui appartiennent au groupe particulier qui a adopté ce code.

Durabilité

«L'aquaculture est durable quand elle repose sur un système qui peut évoluer indéfiniment vers une meilleure utilisation des ressources par l'homme, plus efficace et en équilibre avec un environnement plus favorable aux hommes et à la plus plupart des espèces.» (Hough, 2008, adapté de Harwood, 1990).

Labellisation

La labellisation implique l'attachement d'une pièce de papier ou d'autre matériel à un produit pour fournir aux consommateurs des informations

sur l'objet auquel il est attaché. (ceci est la définition de «labelling», pour plus de détail sur le terme français, voir l'encadré Preuve de certification: étiquettes et marques).

Norme

Une norme est un document approuvé par une organisation ou une entité reconnue, qui fixe des règles, des directives ou des caractéristiques pour des produits, des processus ou des méthodes de production, afin d'être utilisés par un certain nombre de personnes et/ou pour de multiples occasions. Elle peut aussi inclure ou traiter exclusivement de terminologie, de symboles, d'emballage ou de conditions d'application de la labellisation à un produit, à un processus ou à une méthode de production. La conformité avec une norme n'est pas obligatoire conformément aux règles de commerce international.

Organisme ou organisation de certification

Cela fait référence à un organisme compétent et reconnu qui conduit la certification et les activités d'audit. Un organisme de certification peut surveiller des activités de certification effectuées en son nom par d'autres organismes.

Programme de certification

Un programme de certification est une collection de processus, de procédures et d'activités menant à la certification. Un programme de certification crédible est développé à partir de trois étapes: développement de normes, accréditation et certification.

Traçabilité

C'est la capacité de suivre les mouvements et transformations d'un produit aquacole, ou de ce qui entre dans la chaîne de production comme les alevins et l'alimentation, à chaque étape de la production, de la transformation et de la distribution. Elle est basée sur la documentation et autres données grâce auxquelles un produit certifié peut être suivi à partir d'un acheteur spécifique tout au long de la chaîne de contrôle jusqu'à la zone de production certifiée dont il provient.

Références

- Agence Bio (n.d.).** *Agence Bio* (a public interest group in France responsible for the development and promotion of organic farming) (website, in French) <http://www.agencebio.org>; accessed 26 June 2009.
- Australian Aquaculture Forum (1999).** *Australian Aquaculture Code of Conduct*. Curtin ATC, Australia: Australian Aquaculture Forum. Available online at http://www.pir.sa.gov.au/__data/assets/pdf_file/0007/42955/code_of_conduct.pdf; accessed 26 June 2009.
- Bioland (2007).** *Bioland Information English*. Mainz, Germany: Bioland e.V. (online document) http://www.bioland.de/fileadmin/bioland/file/bioland/qualitaet_richtlinien/Bioland_Selbstdarstellung_Engl.pdf; accessed 26 June 2009.
- CBD Secretariat (2003).** 'COP Decision V/6 on the Ecosystem Approach', UNEP/CBD/EM-EA/1/DEC/COP/5/6. Montreal, Canada: Convention on Biological Diversity. Available online at <http://www.cbd.int/doc/meetings/esa/ecosys-01/other/ecosys-01-dec-cop-05-06-en.pdf>; accessed 3 July 2009.
- Consensus (n.d.).** *Towards Sustainable Aquaculture in Europe*. Consensus Initiative (website). <http://www.euraquaculture.info>; accessed 26 June 2009.
- Dahal, D.R., Uprety, H. and Subba, P. (2002).** *Good Governance and Decentralization in Nepal*. Kathmandu, Nepal: Center for Governance and Development Studies and Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Department of Fisheries, Thailand (1998).** *Code of Conduct for Shrimp Farming* (website, in Thai). <http://www.thaiqualityshrimp.com/coc/home.asp>; accessed 3 July 2009.
- EU (European Union) (2002).** 'Regulation (EC) No 178/2002 of the European Parliament and of the Council of 28 January 2002 laying down the general principles and requirements of food law, establishing the European Food Safety Authority and laying down procedures in matters of food safety'. Official Journal of the European Communities, L 31, 1.2.2002, pp. 1–24. Available online at http://eur-lex.europa.eu/pri/en/oj/dat/2002/l_031/l_03120020201en00010024.pdf; accessed 3 July 2009.
- European Commission (2005).** *Launching a Debate on a Community Approach Towards Eco-Labeling Schemes for Fisheries Products*. Brussels, Belgium: European Commission. Available online at <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0275:FIN:EN:PDF>; accessed 25 June 2009.

- Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) (2009).** *Fairtrade Labelling Organizations International* (FLO) (website). <http://www.fairtrade.net/home.html>; accessed 26 June 2009.
- FAO (Food and Agriculture Organization) (1995).** *Code of Conduct for Responsible Fisheries*. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization. Available online at <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/v9878e/v9878e00.pdf>; accessed 29 June 2009.
- FAO (Food and Agriculture Organization) (2009).** *Securing Sustainable Small-Scale Fisheries: Bringing Together Responsible Fisheries and Social Development*. COFI/2009/7. Rome, Italy: Food and Agriculture Organization. Available online at <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/015/k3984e.pdf>; accessed 29 June 2009.
- FAO/NACA/UNEP/WB/WWF (2006).** *International Principles for Responsible Shrimp Farming*. Bangkok, Thailand: Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific (NACA). Available online at <http://www.enaca.org/uploads/international-shrimp-principles-06.pdf>; accessed 26 June 2009.
- FEPA (Federation of European Aquaculture Producers) (2006).** *Code of Conduct*. Liège, Belgium: Federation of European Aquaculture Producers. Available online at <http://www.FEPA.info/FileLibrary%5C6%5CFEPA%20Code%20o%20Conduct.pdf>; accessed 29 June 2009.
- FiBL (Research Institute of Organic Agriculture) (2009).** *Organic-Europe Country Reports: Organic Farming in Austria*. Frick, Switzerland: Research Institute of Organic Agriculture (website). http://www.organic-europe.net/country_reports/austria/default.asp; accessed 26 June 2009.
- GAA (Global Aquaculture Alliance) (2009).** *Best Aquaculture Practices (BAP): Certification standards*. Saint Louis, Missouri, USA: Global Aquaculture Alliance (website). <http://www.gaalliance.org/bap.html>; accessed 26 June 2009.
- Global Reporting Initiative (GRI) (n.d.).** *Disclosure on Management Approach* (website). <http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/G3Online/DMA>; accessed 26 June 2009.
- Graham, J., Amos, B. and Plumptre, T. (2003).** *Governance Principles for Protected Areas in the 21st Century*. Paper prepared for the Fifth World Parks Congress, Durban, South Africa. Ottawa, Canada: Institute on Governance. Available online at http://www.iog.ca/publications/pa_governance2.pdf; accessed 26 June 2009.

- Harwood, R.R. (1990).** *'A History of Sustainable Agriculture'*. In C.A. Edwards, R. Lal, J.P. Madden, R.H. Miller and G. House (eds) *Sustainable Agricultural Systems*, pp. 3–19. Ankeny, Indiana, USA: Soil and Water Conservation Society.
- Hough, C. (2008).** *'A New Code of Conduct for the European Finfish Sector'*, presentation to the final Consensus workshop, Oostende, Belgium, 23–25 April 2008. Available online at http://www.euraquaculture.info/files/s1_hough.pdf; accessed 3 July 2009.
- ISEAL Alliance (International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance) (2006).** *ISEAL Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards* (website). <http://www.isealalliance.org/index.cfm?fuseaction=Page.viewPage&pageId=1046&grandparentID=490&parentID=498>; accessed 3 July 2009.
- ISO (International Organization for Standardization) (2009).** *About ISO* (website) <http://www.iso.org/iso/about.htm>; accessed 3 July 2009.
- Krav (2008).** *Certification*. Uppsala, Sweden: Krav Economic Association (website) <http://www.krav.se/sv/System/Spraklankar/In-English/Certification>; accessed 26 June 2009.
- Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, France (2007).** *Les signes d'identification de la qualité et de l'origine* ('Signs for identifying quality and origin'; including the Label rouge and designations of origin) (website, in French) <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/alimentation/signes-de-qualite/les-signes-d-identification-de-la-qualite-et-de-l-origine/les-signes-d-identification-de-la-qualite-et-de-l-origine>; accessed 25 June 2009.
- MSC Executive (2002).** *MSC Principles and Criteria for Sustainable Fishing*. London, United Kingdom: Marine Stewardship Council. Available online at http://www.msc.org/documents/msc-standards/MSC_environmental_standard_for_sustainable_fishing.pdf; accessed 26 June 2009.
- Scottish Salmon Producers' Organisation (SSPO) (2006).** *Code of Good Practice for Scottish Finfish Aquaculture*. Perth, United Kingdom: Scottish Salmon Producers' Organisation (website). <http://www.scottishsalmon.co.uk/aboutus/codes.asp>; accessed 26 June 2009.
- Unilever (n.d.).** *FSI: Unilever's Fish Sustainability Initiative*. London, United Kingdom: Unilever plc. Available online at http://www.unilever.com/images/Unilevers%20Fish%20Sustainability%20Initiative_tcm13-9157.pdf; accessed 3 July 2009.

- Upadhyay, M.P. (2006).** *'Good Governance and Human Development'*. In S.R. Pande, S. Tropp, B. Sharma and Y.R. Khatiwada (eds) *Nepal: Readings in Human Development*, pp.253–267. Kathmandu, Nepal: United Nations Development Programme. Available online at http://www.undp.org.np/publication/html/RHD/Chapter_9.pdf; accessed 3 July 2009.
- Washington Fish Growers Association (2002).** *Code of Conduct: Saltwater Salmon Net-Pen Operations*. Rochester, Washington, USA: Washington Fish Growers Association. Available online at <http://www.wfga.net/conduct.php>; accessed 26 June 2009.
- WWF (World Wildlife Fund) (2009).** *Aquaculture Dialogues*. (website). <http://www.worldwildlife.org/what/globalmarkets/aquaculture/aquaculturedialogues.html>; accessed 26 June 2009.

Liste des participants

Ateliers



L'atelier de Hammamet (Tunisie) a eu lieu du 16 au 17 juin 2008. Il a été organisé par Chedly Rais. Il a réuni plus de 30 participants de la majorité des pays méditerranéens. Les objectifs de l'atelier ont été d'analyser et de développer les sujets de la traçabilité, de l'étiquetage et de la certification des produits de l'aquaculture.

Abdelhafid Chalabi, Département des Pêches et Océans,
Canada.
achalabi@rogers.com

Benoit Vidal-Giraud, Via.Aqua,
France
benoit.vidal-giraud@via-aqua.fr

Céline Jacob, Union Internationale pour la Conservation de la Nature ,
España

Chafika Rebzani, Université d'Alger,
Algérie.
crebzani@yahoo.fr

Chedly Rais, Okeanos,
Tunisie
chedly.rais@okianos.org

Despina Symons, Bureau Européen pour la Conservation et le
Développement (EBCD), Belgique
despina.symons@ebcd.org

Djenidi Bendaoud, APEQUE (Association pour la Promotion de
l'Eco-Efficacité et la Qualité en Entreprise), Algérie
qualcm@yahoo.fr

Eduardo Chia, INRA
Montpellier, France
chia@supagro.inra.fr

Fabio Massa, CGPM,
Italie
fabio.massa@fao.org

Ferit Rad, Université de Mersin
Turquie
frad@mersin.edu.tr

François René, IFREMER,
France
frene@ifremer.fr

François Simard, Union Internationale pour la Conservation de la
Nature (UICN), Espagne
francois.simard@iucn.org

Güzel Yücel Gier, Université Dokuz Eylül des Sciences Marines et des Technologies (IMST), Turquie
yucel.gier@deu.edu.tr

Hassan Nhhala, Institut National de Recherche Halieutique INRH-Tanger, Maroc
nhhalahassan@yahoo.fr

Hichem Kara, Université d'Annaba, Algérie
kara_hichem@yahoo.com

Javier Ojeda González-Posada, APROMAR, Fédération Européenne des Producteurs Aquacoles-FEAP, Espagne
info@apromar.es

Javier Remiro Perlado, Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation d'Espagne, Espagne
direccion@fundacionoesa.es

Konstantinos Kalamantis, Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD),
Konstantinos.kalamantis@ebcd.org

Lara Barazi-Yeroulanos, Kefalonia Fisheries S.A., Grèce
yer@otenet.gr

Luz Arregui, Grupo Tres Mares, ADSG OP Atrugal, Espagne
luz@grupotresmares.com

Mohamed Ali Mohamed Borhan, Egypte

Nathalie Gamain, Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD), Belgique
nathalie.gamain@laposte.net

Pablo Ávila Zaragoza, Junta de Andalucía,
Espagne
pavila@dap.es

Ricardo Haroun Tabraue, BIOGES, Université de Las Palmas de
Grande Canarie, Espagne
rharoun@dbio.ulpgc.es

Sandra Simoes Rubiales, Union Internationale pour la Conservation
de la Nature (IUCN), Espagne
sandra.simoes@iucn.org

Sherif Sadek, Aquaculture Consultant Office (ACO),
Egypte
sadek_egypt35@hotmail.com

Stamatis Sivitos, European Bureau for Conservation and Development
(EBCD),
Belgique

Nous tenons aussi à remercier les experts suivants pour leur assistance et leurs commentaires:

Alistair Lane, Société Européenne d'Aquaculture
Belgique
a.lane@aquaculture.cc

Dror Angel, Institute Recanati des Sciences de la Mer, Université de Haïfa, Israël
adror@research.haifa.ac.il

Eric Bernard, WWF,
France
ebernard@wwf.fr

Joseph A. Borg, Département de Biologie, Faculté des Sciences, Université de Malte, Malte
joseph.a.borg@um.edu.mt

Luis Conceição, SEACASE Project,
Portugal
lconcei@ualg.pt

Pablo Sánchez Jerez,
Espagne
psanchez@ua.es

Paulo Vaz-Pires, SEACASE Project,
Portugal
vazpires@icbas.up.pt

Peter Hajipieris,
Royaume Uni
peter@hajip.co.uk

Shirra Freeman, Department of Geography and Environmental Studies,
University of Haifa, Israël
shira@geo.haifa.ac.il

Yvette White, Fédération Française d'Aquaculture
France
ffa.sfam.twh@wanadoo.fr



L'atelier de Rome (Italie) a eu lieu du 1 au 3 septembre 2008. Il a été organisé par Fabio Massa (secrétariat CGPM) et avait pour but de consolider les débats et les discussions relatifs à la traçabilité, l'étiquetage et à la certification des produits de l'aquaculture.

Liste de acronymes

AB	Agriculture biologique
ACC	Conseil de certification en aquaculture
AIDCP	Accord international sur le programme de conservation des dauphins
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
B2B	Entreprise à Entreprise
CDB	Convention sur la diversité biologique
EBCD	Bureau européen pour la conservation et le développement
EFF	Fond européen pour la pêche
EMAS	Modèle d'éco-gestion et d'audit
EMS	Système de gestion environnemental
EUREP:	Groupe de travail européen des détaillants de produits alimentaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEPA	Fédération européenne des producteurs aquacoles
FLO	Organisation internationale de labellisation du commerce équitable
FSC	Conseil de soutien de la forêt
GAA	Alliance mondiale pour l'aquaculture
GQ	Groupe de qualité
GRI	initiative mondiale d'élaboration de rapports
IFOAM:	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité

ISEAL	Alliance internationale pour l'accréditation et la labellisation sociale et environnementale
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISSF	Fondation internationale pour la durabilité des produits de la mer
MEA	Mouvement écologique algérien
MSC	Conseil pour la gestion des ressources maritimes
NACA	Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique de la FAO
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non-gouvernementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SSPO	Organisation des producteurs de saumon écossais
TCL	Traçabilité, Certification et Etiquetage
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WHO	Organisation mondiale de la santé (OMS)
WWF	Fond mondial pour la nature

